



Marc Grodwohl

Maisons en pierre, maisons en pan de bois dans les campagnes d'Alsace aux XV^e et XVI^e s.

INTRODUCTION

Nous livrons ici un bilan partiel de notre recherche sur l'architecture rurale en Alsace, plus particulièrement dans la centaine de villages de sa partie méridionale entre Vosges, Jura et Rhin, le Sundgau. Le départ de ce travail remonte au début de la décennie 1970, avec les premières actions de « Maisons paysannes d'Alsace ». Cette association avait pour objectif la connaissance et la conservation de l'architecture rurale, au moyen de recherches, de chantiers de réhabilitation de maisons *in situ* et enfin du démontage d'urgence de bâtiments voués à la destruction. L'écomusée d'Alsace, musée de plein air rassemblant quelque soixante-dix bâtiments transférés, ouvert en 1984, fut l'un des fruits de cet engagement. Étant en charge du développement et de la direction de ce musée jusqu'en 2006, ce n'est qu'après cette date que nous avons pu reprendre nos travaux personnels. Le travail de terrain – relevés, datations dendrochronologiques par Archéolabs, analyses – s'est cantonné aux bâtiments conservés en élévation, du bas Moyen Âge et du début des temps modernes jusqu'en 1630, cette date proche du paroxysme de la guerre de Trente Ans en Alsace étant un repère habituel dans l'historiographie régionale.

Dans une première étape, nous avons inventorié les bâtiments à pan de bois rattachables à cette période suivant les critères typo-chronologiques élaborés au fil des ans, puis sélectionné quelques bâtiments dont les datations par dendrochronologie pouvaient compléter celles obtenues auparavant, lors de transferts à l'écomusée.

Sans surprise, les tendances d'évolution technique de l'ossature de la maison en bois, de la charpente de la maison de pierre, sont celles de l'ensemble de la région du Rhin supérieur. Des structures à poteaux porteurs de toit on passe à celles autonomes par étage, superposées, décomposables en plans horizontaux, verticaux ou encore inclinés. Le progrès est linéaire, mesu-

nable dans le temps, paraissant en quelque sorte autogénéré par une recherche d'efficacité croissante, corrélée à la complexification supposée des fonctions de la maison.

Cependant, la façon dont cette évolution est retracée et montrée, dans un légitime souci de clarté, peut masquer une réalité plus complexe. Lorsque l'on constitue des séries de bâtiments datés, dans des territoires dont les dynamiques particulières sont identifiables, on rencontre assez vite de nombreux objets qui n'entrent pas dans le cadre technique et fonctionnel général, voire le contredisent.

Ce sont précisément ces objets qui sont à la source de notre problématique, car ils sont assez facilement relégués à une place anecdotique. On évoquera à leur sujet l'influence d'une région voisine, l'imitation plus ou moins habile d'un art savant essentialisé comme production des élites urbaines, ou encore l'archaïsme supposant l'isolement d'une population. Notre opinion est contraire. Selon nous, ces bâtiments hors cadre, ou leurs détails, peuvent éclairer le mouvement général en nous invitant à examiner les mutations de l'habitat d'un point de vue anthropologique, complémentaire de l'étude technologique.

Cela entraîne le risque de substituer un dogme à un autre, en prêtant aux cultures anciennes des concepts d'aujourd'hui. Aussi nous efforçons-nous de confronter nos interprétations du bâti avec des sources écrites et figurées, les fouilles d'habitats des XIV^e, XV^e et XVI^e s. faisant défaut tandis que la connaissance des périodes plus anciennes a progressé grâce aux fouilles de Madeleine Châtelet et Edith Peytremann (Meyer, Schwien *et al.*, 2015).

En rassemblant fragments de maisons, fragments de textes ou d'images, on parvient à reconstituer, parfois, comment les constructeurs élaboraient et exprimaient un programme, nommaient ses composantes techniques ou fonctionnelles, et à entrevoir cette façon d'être dans sa maison et par sa maison que nous nommerons ici le « mode d'habiter ». Selon nous, le mode d'habiter implique non seulement les fonctionnalités de l'habitat, mais aussi et surtout le rapport que la société, l'individu établissent au monde à travers leurs maisons et au moyen d'une « pensée constructive ». Ce concept, selon nous, permet de décrire la capacité des constructeurs à produire des images mentales de leur projet, représentant l'ensemble des attentes techniques, fonctionnelles et symboliques qu'ils devaient satisfaire dans des contraintes environnementales données. Notre recherche tente de s'approcher de ces images, d'en dégager la structure commune et les éléments variables suivant les individus et les contextes. Il s'agit, en se prémunissant de surinterprétations anachroniques, d'équilibrer deux points de vue : le technico-fonctionnel et le symbolique, ce dernier présupposant que toute maison, y compris dans ses procédés de fabrication, est une image émettrice de sens.

Cet article comporte deux parties. La première invite le lecteur à regarder les maisons selon les modes descriptifs de leur temps, tels qu'ils figurent dans les sources. Elle évoque les acteurs des projets de construction, les transformations environnementales auxquelles ils s'adaptent et dont la réglementation précise la nature et les enjeux. Les cas présentés ne se rap-

portent pas au Sundgau, mais surtout aux environs de Strasbourg à 150 km au nord et au-delà du Rhin, où la documentation est plus abondante.

La seconde partie s'appuie sur l'observation archéologique de séries étudiées dans le Sundgau. Nous avons exposé plus haut la première étape d'acquisition des données générales, sur l'ensemble de ce territoire. Dans une deuxième étape, nous nous sommes attaché à étudier la totalité de l'habitat de cette période 1500-1630 dans plusieurs villages, en relevant chaque bâtiment et en datant par dendrochronologie sa construction initiale et ses étapes de transformation. Cela nous conduit à situer la maison non plus dans le large panorama du Rhin supérieur, mais au sein de l'écosystème local dont elle est un élément. Quelles sont les maisons qu'un constructeur du village a sous les yeux lorsqu'il entreprend son projet et en quoi celui-ci vise-t-il à s'en démarquer ou non ? Que veut-il affirmer de lui-même dans ce contexte ? Comment s'opèrent les allers-retours, de la maison en bois à la maison en pierres, de la maison-bloc à la maison-cour, de l'habitation perchée à la résidence élégante de plain-pied ? Ces questions spécifiquement culturelles occupent les chercheurs qui, comme nous, se trouvent à un moment donné dans l'impossibilité de progresser avec les seuls outils d'une typologie physique, hors contextes culturel et social. Et pourtant, sans l'irremplaçable rigueur de la typologie, les problématiques anthropologiques ne sauraient être repérées, formulées. Nous en donnerons pour exemple le recueil de contributions *La Construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance* publié en 2013 sous la direction de Clément Alix et Frédéric Épaud (Alix et Épaud, 2013). Un auteur, David Houbrechts (Houbrechts, 2013), pose des questions qui, quatre décennies après l'ouvrage pionnier d'Amos Rapoport *Anthropologie de la maison*, témoignent d'un regain d'intérêt pour l'histoire culturelle de l'habitat et plus encore pour la nécessité d'en enrichir les méthodes. David Houbrechts suggère la possibilité qu'un bâtiment témoigne d'une réalité culturelle distincte de celle de l'État ou de la grande ville englobant la ruralité : celle du terroir au sens allemand de *Heimat*, c'est-à-dire le pays que chacun porte à l'intérieur de soi. À cette image de la patrie intime se rattacherait des techniques propres à la tradition locale, constituant un corpus affectif auquel se superposent d'autres techniques reflétant des traditions d'aires plus larges. Aussi, poursuit cet auteur, les bâtiments en pan de bois ne peuvent être compris au travers de nos concepts et gestes, car on a ici à considérer deux réseaux logiques étrangers l'un à l'autre. Les méthodes scientifiques avérées – archéologie du bâti, typologie des modes constructifs, dendrochronologies – se heurtent à la limite de l'objectivité matérielle, qui conduit à classifier, à nommer, etc. David Houbrechts propose d'exprimer la réalité historique par la méthode de la généalogie, plus propre à saisir les interrelations entre les objets d'une part, et leur position spatiotemporelle précise d'autre part, de façon à pouvoir mettre les variations d'un objet à l'autre dans le contexte des situations générales. Cette thèse est proche de celle que nous avons proposée dans nos travaux antérieurs (Grodwohl, 2010).

Quelques notions générales doivent être exposées ici pour faciliter la tâche du lecteur, qui n'est pas nécessairement familier des usages et des termino-

logies alsaciens. L'Alsace est un couloir de 200 km de long, orienté nord-sud, délimité à l'ouest par la crête des Vosges, à l'est par le Rhin qui le sépare de l'Allemagne, au sud par le Jura suisse et franc-comtois. L'architecture rurale se rattache ainsi à des milieux divers : haute et moyenne montagne, collines – pour une bonne part viticoles –, plaine de polyculture et d'élevage. La notion même d'architecture rurale doit être envisagée avec circonspection. L'habitat est groupé en villages au centre de terroirs d'assolement triennal communautaire. Le maillage urbain – la ville étant comprise ici dans un sens étendu d'agglomération fortifiée – est fort dense, tout particulièrement dans les zones viticoles au point que l'historienne Odile Kammerer rattache l'organisation spatiale du Rhin supérieur au Moyen Âge à un écosystème de la vigne (Kammerer, 2001). Mais sans doute pourrait-on en dire presque autant des zones de production céréalière qui emplissent les greniers à grains urbains. Ville et campagne entrelacent leurs liens dans l'espace, et les modes architecturaux en suivent les tours et retours, non réductibles à une influence à sens unique de la ville sur la campagne.

Les interactions ville-campagne sont en effet quotidiennes. Les maisons religieuses des deux grandes cités rhénanes, Bâle et Strasbourg, possèdent des seigneuries foncières dont les maires (intendants), cumulant souvent cette fonction avec celle d'officier des seigneurs justiciers, forment une sorte d'aristocratie paysanne souvent éduquée, pourvoyeuse de prêtres et de soldats. Les idées nouvelles sont assimilées dans le flux des relations administratives et économiques, mais aussi par le voyage (études universitaires, campagnes militaires), le moment venu les livres, la circulation des objets d'art, celle des artisans. D'autre part, et cela est surtout sensible dans le nord de la région, la bourgeoisie urbaine investit, reprenant ou constituant des domaines qu'elle gère méticuleusement. Enfin, la seigneurie foncière est devenue, à l'époque qui nous intéresse, une institution réduite à une relation entre le propriétaire du foncier – les terres cultivables et parfois des indivis – et le tenancier locataire à long terme moyennant le paiement d'un cens. Ces terres étant transmissibles voire cessibles sous certaines conditions, la maison est de fait la propriété réelle de celui qui la construit. Les seigneurs fonciers ou les décimateurs peuvent cependant être à l'initiative de constructions et c'est dans ce cas que nous disposons de textes.

Ces données spatiales et sociales, rapidement évoquées, nous invitent à prendre en compte l'habitat à la fois comme un élément – si l'on considère la société dans son ensemble – et un centre – si l'on se place du point de vue de l'habitant – d'un écosystème physique et culturel. C'est une évidence, qui ne vient cependant pas à bout de traditions interprétatives tenaces. Celles-ci regardent l'habitat rural comme une forme ingénieuse d'utilisation des ressources locales et d'adaptation au milieu, comme le démontrèrent les géographes du XIX^e s. et du début du XX^e s. Il en résulte une typologie sectorielle, présupposant qu'une maison des marais de la plaine inondable du Ried ou des bords du Rhin ne peut que différer fortement d'une maison de montagne : on regarde volontiers les variations de forme et on s'interroge peu sur les constantes de structure. Le cas alsacien est de surcroît lesté du lourd héritage de la *Volkskunde*, pendant allemand du celticisme de l'école

folkloriste française. À l'origine d'indéniables et précieux apports documentaires, la *Volkskunde* était en grande partie imprégnée par la croyance en une paysannerie préservée des corruptions urbaines par la pureté de son sang et pour cette raison en capacité de perpétuer la cosmogonie et l'essence même des anciens Germains. Les études sur l'habitat ont pu, dans la période du national-socialisme, se plier à cette injonction idéologique et propager des explications raciales qui ont toujours cours, à l'insu bien sûr des divers acteurs patrimoniaux qui les répètent aujourd'hui de bonne foi. De plus, le mythe tenace du bon sauvage entretient toujours l'idée d'une architecture rurale de « bon sens » à évolution lente en milieu fermé.

Une remarque sous forme de truisme, encore. La maison n'est dite « alsacienne » que parce que située en Alsace, région dont l'unité culturelle tient à son rapport historique singulier à la France. En réalité, culturellement parlant, ces maisons sont « allemandes ». Comme ces dernières, elles se présentent sous une grande variété d'apparences qui ne coïncident pas nécessairement avec les régions naturelles. Néanmoins, des constantes existent, que ne manque pas d'observer Montaigne en 1580 dans sa traversée de la région sur la route de l'Italie. La maison se développe en longueur, en deux ou trois travées. La travée donnant sur la rue et la cour est en règle générale occupée par la salle commune, la *Stube*. Cette pièce, dont les fenêtres « *en toute cette contrée depuis Epinal il n'est si petite maison de village qui ne soit vitrée¹* » ouvrent sur la rue et sur la cour, est chauffée par un poêle « *il n'est rien de plus délicat que leurs poêles qui sont de poterie* ». Dans la même travée, la chambre, *Kammer*, est adjacente à la *Stube*. La travée centrale est celle par laquelle on pénètre dans la maison. Dans sa forme tardive, elle est subdivisée en sas d'entrée, suivi d'une cuisine. Le poêle de la *Stube* est alimenté depuis la cuisine, qui collecte également ses fumées : « *La plupart des cheminées, depuis la Lorraine, ne sont pas à notre mode ; ils élèvent des foyers au milieu ou au coin d'une cuisine et emploient quasi toute la largeur de cette cuisine au tuyau de la cheminée ; c'est une grande ouverture de largeur de sept ou huit pas en carré qui se va aboutissant jusques au haut du logis.* » La travée arrière, lorsque le bâtiment est entièrement consacré à l'habitation, peut être divisée en pièce d'été, non chauffée, et réserve alimentaire donnant sur la cuisine. Dans le cas de maisons-bloc, cette travée arrière est affectée au cheptel bovin ou à l'aire de battage. Dans ce dernier cas l'étable est reportée à l'autre extrémité du bâtiment.

1. Michel de Montaigne, 1974, *Journal de voyage en Italie*. Édition présentée, établie et annotée par Pierre Michel. Paris : Librairie générale française, p. 61-65.

LA MAISON RURALE, SUIVANT LES SOURCES ÉCRITES ET FIGURÉES

Des sources peu nombreuses... ou restant à inventer

Les modes d'habiter durant la période courant de 1648 à la fin du XVIII^e s. sont à présent bien connus grâce à l'apport fondamental de Jean-Michel Boehler (Boehler, 1994), fondé sur un grand nombre d'inventaires notariés. Par contre, les documents écrits ou figurés qui pourraient documenter la maison rurale au bas Moyen Âge et au début des temps modernes sont rares ou peu exploités. D'une manière indirecte, on peut se représenter l'ampleur des ressources naturelles et humaines mobilisées par le bâtiment durant cette période en regardant la fresque consacrée par Francis Rapp (Rapp, 1989) à la construction en 1489 du grenier à grains du chapitre cathédral de Strasbourg. Elle décrit les préalables économiques de ce projet, qui anticipe sur une flambée du cours des céréales, puis nous montre l'élaboration de la réalisation technique confiée à un maître charpentier souabe (210 km), l'achat des forêts nécessaires (60 km), son équipement en scierie par des spécialistes recrutés en Forêt-Noire et enfin la coupe effectuée par des bûcherons venus eux aussi de Forêt-Noire (80 km), les uns et les autres suivant le cours de la rivière qui charrie les trains de flottage jusqu'à Strasbourg. À ce récit d'un chantier d'envergure, nœud de relations ville-campagne, un autre texte offre un miroir : la construction d'une ferme seigneuriale, en 1498, dans la campagne strasbourgeoise. Il pose en d'autres termes les mêmes problèmes de définition et de recrutement des compétences des bâtisseurs des villes et des champs.

Nous examinerons ce dernier projet plus loin. Sa reconnaissance repose sur un contrat (prix-fait) publié en traduction française une première fois en 1972 (Dollinger, 1972). Jean-Jacques Schwien (Rapp et Schwien, 1998) est revenu au texte original, sa pratique d'archéologue auteur d'une fouille faisant référence – la maison de 1561 d'Artolsheim et celle qui la précéda sur le même site – lui donnant les indispensables clés pour l'interprétation du document. Le chercheur en histoire de la maison est également grandement redevable à l'historien Bernhard Metz. Spécialiste des châteaux forts, il a réuni sur ces derniers contrats de travaux et comptes qui éclairent techniques et modes de vie, pas toujours très différents de ceux liés aux autres catégories d'habitat. Il a également noté, au fil du dépouillement des sources, des renseignements précieux sur l'architecture rurale, encore inédits mais dans lesquels nous avons eu le bonheur de pouvoir largement puiser. Enfin, il serait difficile de se passer des apports de Georges Bischoff (Bischoff, 2013), historien spécialiste – entre autres – de la culture et de la société de cette période.

L'habitat des paysans n'a guère d'autres archives que lui-même, par ce qui subsiste de sa matérialité. Les sources écrites et figurées nous aident essentiellement à interroger cette matérialité en nous fondant sur des faits et des

concepts contemporains de leur construction, en écartant les présupposés. Six catégories de sources nous sont immédiatement utiles, leur éclairage, biaisé ou indirect, étant en lui-même une clef de compréhension de ce qu'est une maison pour celui qui la regarde.

- Les coutumes de cours domaniales ou seigneuries foncières sont riches d'informations sur les droits d'usage des forêts. Elles peuvent renseigner sur les essences des arbres attribués pour les constructions, précisent parfois leur fonction de sablière, poteau et panne faîtière, ou les quantités par rapport au projet exprimé en nombre de pignons et refends transversaux. Ces documents anciens (XII^e-X^e s.) sont souvent émaillés de détails, qui à défaut d'être parfaitement compréhensibles, attirent l'attention sur la valeur symbolique du seuil, du poteau central, de la porte. Par exemple, le seuil – inviolable – d'une maison se franchit debout, ou plutôt s'enjambe car le même mot désigne le seuil et la sablière basse. La sanction infamante pour le tenancier qui n'a pas payé son cens est d'être exfiltré sous la sablière-seuil de sa maison. Dans le même ordre symbolique, le sergent seigneurial victime d'un accident mortel dans la maison alors qu'il vient exiger le paiement d'une redevance sera exfiltré de la même manière, cela exonérant le tenancier de toute poursuite...
- Les terriers ou censiers – *Urbar, Berein* – recensent les rentes foncières détenues par les propriétaires des fonds. Difficilement exploitables lorsque la propriété des fonds est éclatée, les terriers deviennent une source de première importance lorsqu'une part significative des terres d'un village relève d'une même cour domaniale ou seigneurie foncière. Il devient alors possible de reconstituer le domaine de chaque tenancier, de définir sa fortune – en prenant soin de croiser cette information avec d'autres indicateurs comme les rôles d'imposition à la taille – et de rapprocher les chefs de famille de leur maison, si toutefois cette dernière a été maintenue. C'est probablement l'une des voies les plus fécondes pour répondre à l'interrogation sur la représentativité des maisons qui nous sont parvenues, sous réserve que le bâti d'un village soit suffisamment bien conservé et daté pour pouvoir être rapproché des terriers. Nous sommes parvenus à décrire par cette méthode le village de Lutter en 1575, et à partir de là à saisir les situations antérieures et postérieures. Ce résultat n'aurait pu être obtenu sans une étude archéologique exhaustive, datant chaque bâtiment : les terriers sont avant tout des documents financiers et le propriétaire du fonds ne se préoccupe pas d'actualiser le parcellaire, aussi longtemps que la rente lui est payée. Des partages, constructions ou disparitions de maisons sont actés dans les terriers parfois plusieurs siècles après les faits. Aussi il n'est point de certitude sans confrontation des sources écrites et archéologiques.
- Les archives des maisons religieuses, des seigneurs laïques, des décimateurs, peuvent concerner les projets

de construction à la campagne relevant de leurs compétences : fermes seigneuriales, presbytères. On verra que ces projets d'initiative seigneuriale et le plus souvent urbaine ne présentent pas d'originalité flagrante par rapport aux constructions paysannes *stricto sensu*.

- Les archives judiciaires, à travers les inventaires de biens mobiliers de condamnés, peuvent se révéler des sources de première main renseignant les modes d'habiter car ils nous font parcourir la demeure de pièce en pièce.
- La réglementation est centrée au XVI^e s. sur deux problèmes majeurs : l'économie de la ressource forestière et la lutte contre l'incendie, l'intérêt pour le second étant largement motivé par le premier. Faute d'un document alsacien équivalent, nous ferons ici largement recours à l'ordonnance de police du bâtiment – *Bauordnung* – édictée par Christoff, duc de Wurtemberg, dont la première édition en 1568² compte 84 articles sur 164 pages imprimées, rééditées en 1587. Certes, ce document n'est pas alsacien *stricto sensu*, bien que la maison de Wurtemberg ait détenu dans la région des biens importants tels les seigneuries de Horbourg et Riquewihr et le comté de Montbéliard³, mais il apporte une revue complète des problèmes qui se posaient à la construction tant en ville qu'à la campagne.
- Des documents figurés, on retiendra qu'ils sont le plus souvent produits pour les besoins d'une démonstration générale. Ils n'apportent guère de représentation réaliste de lieux précis, voire sont trompeurs, comme le montre l'exemple suivant⁴. Sebastian Münster publie en 1544 à Bâle la *Cosmographie universelle*, un ouvrage qui n'a cessé d'être réédité par la suite. Une vignette figure un groupe de maisons paysannes en pan de bois couvertes de chaume. Fin observateur, le graveur montre des « types » crédibles à deux et trois neufs, illustrant un texte sur les mauvaises conditions de vie des paysans. Probablement trois à quatre décennies plus tard, l'abbé Bertels agrmente l'inventaire des biens de son abbaye dans la basse vallée de la Moselle de représentations de villages, d'une précision inclinant à les prendre pour argent comptant. Mais la vue du village de Noertzange – sauf l'église – est un plagiat intégral de la vignette de Sebastian Münster. Cependant, en y regardant de plus près, deux maisons sont pourvues de cheminées absentes de la figure de la *Cosmographie*. Le mensonge reflète une vérité : la préoccupation, croissante au milieu du XVI^e s., d'évacuer

la fumée des foyers par des conduits dépassant le faite des toits de chaume.

LA CONSTRUCTION D'UNE FERME SEIGNEURIALE EN 1498

Les données du contrat

Les contrats entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre charpentier sont rarement conservés en Alsace car ils ne faisaient pas semble-t-il l'objet d'un enregistrement notarial. Ces documents livrent l'identité des maîtres d'ouvrage et d'œuvre, les prix et les délais. En l'absence de représentation graphique, ils sont en même temps des programmes et l'équivalent de plans d'exécution. Entrant dans des détails d'assemblage, de qualité des bois, etc., ce sont aussi des cahiers des charges techniques. Le plus important est parfois ce que ces contrats ne disent pas, parce que du domaine de l'évidence en leur temps. Ces « creux » nous permettent d'accéder aux représentations communes de la maison dans la pensée de leurs contemporains, tandis que certains détails exprimés nous orientent vers ce qui est nouveau, ou présentant des complexités nouvelles par rapport aux pratiques habituelles.

Le premier document, régulièrement cité, émane du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, possesseur d'une seigneurie foncière (ou cour domaniale) à Stutzheim. La tenure de tête ou ferme seigneuriale (vestige de la réserve) comporte une maison donnée à bail de neuf ans à un fermier. Celui-ci est en charge de l'exploitation de la tenure et vraisemblablement de la collecte du cens et de la demi-dîme. Le bâtiment mentionné dans le bail de 1497 est couvert de chaume⁵. En 1498, les chanoines décident de le reconstruire et à cette fin concluent le 3 mai un accord avec un charpentier résidant dans la ville de Saverne, à une trentaine de kilomètres de Stutzheim⁶.

Celui-ci doit réaliser une « maison à quatre pignons⁷ avec du bois fraîchement coupé, de bonne qualité et neuf ». Par quatre « pignons », il faut entendre les pignons avant et arrière et les deux refends qui subdivisent la maison en trois travées. L'usage du même terme pour les murs transversaux intérieurs et extérieurs indique qu'il s'agit de sous-ensembles structurels répétitifs, établis sur la même épure.

Le contrat précise la fonction des pièces de bois : « sablières, poteaux faitiers, poteaux, chevêtres d'escalier et encadrements de porte⁸ ». Il s'agit donc de murs à pan de bois, posés sur un cadre de sablières de fondation. Chaque pignon, au sens donné par le document, est

2. *Neuwe Bauordnung des Fürstenthumbs Würtemberg* / von Christoff, Hertzog zu Würtemberg geben zu Stutzgarten den 1. März 1568.

3. Scherlen A., 1929, Le Règlement forestier du Comté de Horbourg-Riquewihr, 1581. *Perles d'Alsace* II, p. 313.

4. Grodwohl, 2010, p. 225. Le dessin de l'abbé Bertels a été porté à notre connaissance par Jean-Marie Blaising (Blaising, 2008). L'édition de Sebastian Münster consultée est celle de 1556, exemplaire de la Bibliothèque humaniste de Sélestat.

5. Archives départementales du Bas-Rhin, G 4873 fol. 34v. (inventé et transcrit par Bernhard Metz).

6. Archives départementales du Bas-Rhin, G 4873. Prothocol Jungen-St-Peter. 1491/1507. Fol 106. Transcrit et traduit par Jean-Jacques Schwien, adapté par Bernhard Metz et Marc Grodwohl. Plus de détails dans Grodwohl, 2008.

7. « [...] *ein vier gebling husse*. »

8. « [...] *swellen, fürstsulen, alle pfosten, stegswellen und thürgestell*. »

constitué de cinq poteaux continus. Le poteau central – seul à être nommé – porte la panne faitière. Les deux poteaux extrêmes constituent aussi l'ossature principale des murs gouttereaux. Entre le poteau central et les poteaux extrêmes, la largeur du bâtiment impliquait deux poteaux intermédiaires, porteurs chacun d'une panne (Fig. 1b).

« L'ensemble des éléments en bois sera maintenu par des chevilles avec tous les aisseliers nécessaires⁹, le tout en bon bois frais, droit et de fortes dimensions, pour que la maison soit de bonne qualité, robuste et utilisable, et qu'elle puisse porter un toit de tuiles à double recouvrement », poursuit le texte. La stipulation suivante, les « chevrons ne devront pas être espacés de plus de 3 pieds » (environ 88 cm), est compréhensible : on a vu que ce bâtiment remplace le précédent couvert de chaume et nécessite un chevonnage plus robuste.

La distribution intérieure est décrite non en plans ou volumes, mais par la partition par les deux « pignons » intérieurs. Suivant l'usage courant, ce document ignore le terme « travée ». L'aménagement est décrit dans le paragraphe spécifiquement consacré au programme. « La maison mesurera 50 pieds de long et 30 pieds de large ; la *Stube* aura 18 pieds de large, avec une chambre contiguë de 12 pieds pour le petit côté avec 2 portes. Il faudra aussi qu'il y ait une pièce d'été en face de la *Stube*. Une aire s'insérera entre les deux, où l'on posera deux poutres pour recevoir un poulailler ; il y aura aussi un escalier ainsi qu'un accès vers la *Stube*, vers la chambre et vers la pièce d'été. Il y aura aussi au-dessus de la chambre un plancher rainuré pour un grenier avec un escalier¹⁰ » (Fig. 1a).

Les dimensions contractuelles sont les cotes intérieures cumulées. Il y a donc lieu d'ajouter l'épaisseur des murs pour obtenir les dimensions extérieures du bâtiment : environ 14,45 m pour la façade et 9,35 m pour le pignon. Dans la travée avant se trouvent une *Stube* large de 5,30 m et une *Kammer* adjacente large de 3,55 m. Ces deux pièces communiquent entre elles par une porte. L'entrée de la maison se fait sur la façade gouttereau, par la travée centrale. Cette dernière paraît entièrement ouverte jusqu'au toit, sans plafond puisque le charpentier doit y disposer deux poutres pour soutenir un poulailler – sauf interprétation erronée du texte. La fumée des foyers – non mentionnés – se disperse donc dans ce volume ouvert jusqu'à la toiture. La travée arrière contient une pièce d'été, la *Sommerhaus*¹¹. Les largeurs des travées ne sont pas précisées par le texte.

La qualité des fenêtres renseigne à la fois sur le niveau

de confort et l'aspect des pignons et façades. La *Stube* est équipée de 8 fenêtres vitrées, ce qui correspond à deux baies à trois meneaux, l'une sur le pignon et l'autre sur la façade. La *Kammer* est également pourvue de deux fenêtres vitrées. Les autres pièces, pièce d'été et chambre du haut, ont quatre volets – sans ouvrant vitré – et le comble deux volets.

La restitution du second niveau, sous le toit, est plus malaisée. Le contrat mentionne une chambre et un plancher rainuré (ou sur solivage à entrevous de torchis ?) pour recevoir un grenier. On ne peut savoir si ces aménagements sont immédiatement sous les rampants, ou si – hypothèse que nous privilégions – les murs gouttereaux sont prolongés pour ménager un comble à surcroît.

Si l'on fait abstraction des dimensions, faute de comparaison possible avec d'autres objets contemporains, cette maison ne devait guère différer de celles aux alentours immédiats quand bien même son maître d'ouvrage et son charpentier étaient urbains. Car le chapitre avait passé commande à un charpentier de Saverne, à 26 km de Strasbourg. Et c'est à Saverne que ce dernier charpentier prépare les bois, où ils sont réceptionnés le 29 août (ce qui laisse quatre mois pour la préfabrication) par le maître d'ouvrage. Dans la foulée, ils sont transportés on ne sait par quel moyen à Stutzheim (26 km) sur le lieu du montage final.

Comparaison avec des constructions similaires conservées en élévation

On l'a dit, la notion de travée est anachronique, les contemporains ne nommant pas l'espace mais les murs – qui sont aussi des fermes maîtresses ou portiques – qui le déterminent. Le nombre de ces portiques, nommés « pignons » ou « croix », conditionne l'attribution de bois dans les forêts communales ou seigneuriales. Cette façon d'accorder les attributions de bois et le programme du constructeur a été observée dans d'autres régions. En Anjou, on emploie le terme de travée (ou *trez*) dans le sens auquel on l'entend aujourd'hui¹². Ces travées sont des modules de dimensions constantes, qui traduisent une forme de standardisation inconnue en Alsace à la même époque. Pareillement et semble-t-il surtout durant la seconde moitié du xv^e s., un système modulaire est à l'œuvre en Bresse où l'on observe sur plusieurs maisons un entraxe constant de 4,80 m entre fermes¹³.

La construction à trois travées et poteau faitier est mentionnée, comme maison type de tenancier, dans un cou-

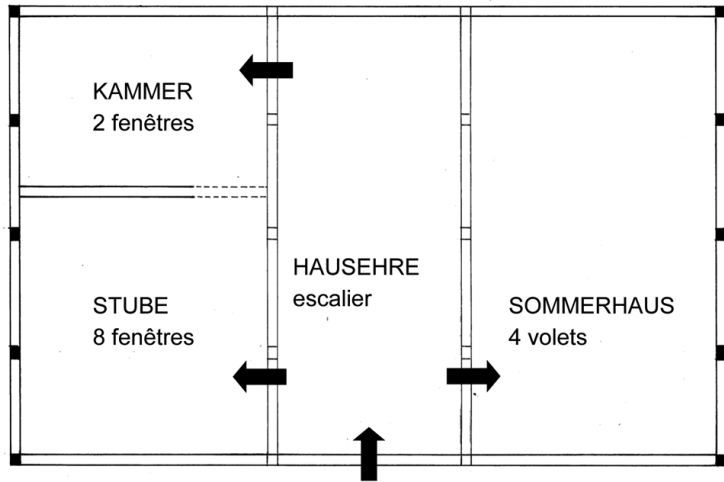
9. « [...] *Und soll also das huss in einander zapfen und mit gnugsamen bügen verbinden und versorgen nach aller notdurfft mit gutem, starckem, frischem, schlechten (?) holtz.* »

10. « [...] *der huss eren, daruff sollent zwen träme ligen, daruff soll sin ein hüner sedell und soll ein stege und ein gang uff die stub, in die kammer und uff das summerhuss geen. Und soll ob der kameren ouch ein gefultzte byn sin zu eynem kasten eyn stege.* »

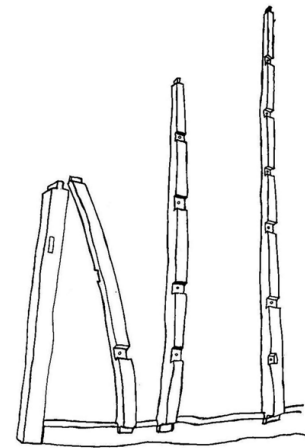
11. « *Und soll ouch ein summerhuss sin gegen der stuben.* »

12. Alain Champagne, 2001, La mesure des bâtiments en Poitou à la fin du Moyen Âge. *Histoire & mesure* [En ligne], XVI - 3/4, mis en ligne le 07 décembre 2005, consulté le 27 octobre 2015. URL : <http://histoiremesure.revues.org/127> ; DOI : 10.4000/histoiremesure.127

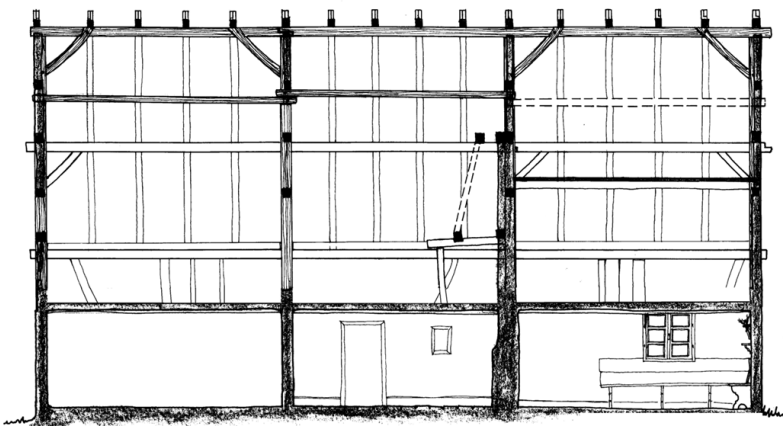
13. Selon notre observation des relevés publiés in *Architecture rurale en Bresse du xv^e au xix^e siècle*. Paris : Centre des monuments nationaux, Monum, Éditions du patrimoine, 2005.



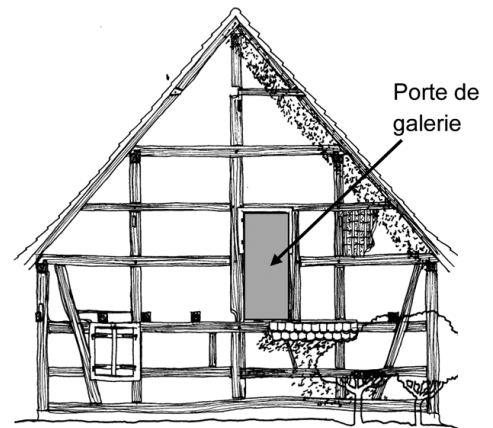
1 a) STUTZHEIM 1498 PLAN DU REZ-DE-



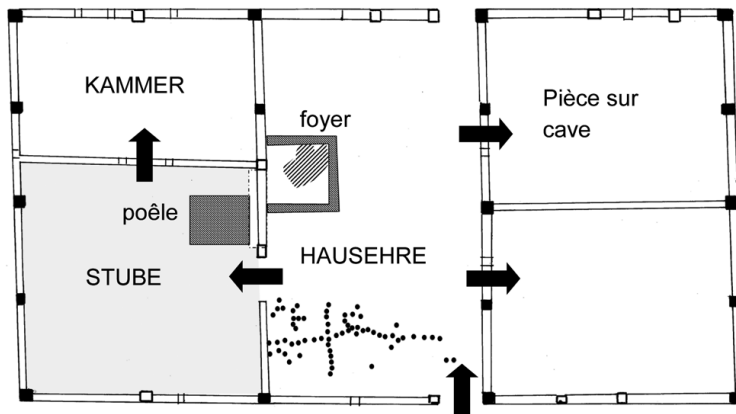
1 b) ARTOLSHEIM 1561 d POTEAUX



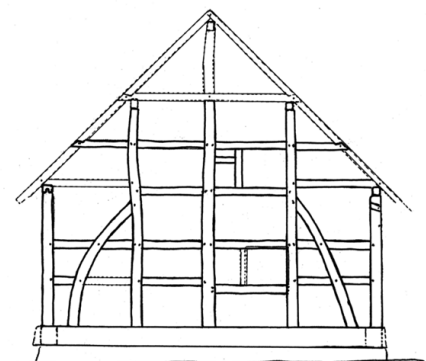
1 c) ARTOLSHEIM 1561 d COUPE EST-OUEST



1 d) ARTOLSHEIM 1561 d PIGNON EST



1 e) ARTOLSHEIM 1561 d PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE EN 1561



1 f) HEIMSBRUNN 1579 d PIGNON

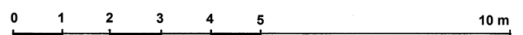


Fig. 1 : Constructions à comble à surcroît, fin du XVe-XVIIe s.

1a. Reconstitution du plan de la maison de 1498 à Stutzheim, selon les stipulations du contrat. Un doute subsiste sur la dimension de la Kammer, la cote donnée étant ici interprétée comme transversale. Elle pourrait être longitudinale.

1b. Poteaux d'angle, intermédiaire et faitier sur le pignon de la maison d'Artolsheim (T. Fischer).

1c et 1d. Coupe transversale et élévation du pignon est (vu de la rue) de la maison d'Artolsheim, in situ avant démontage.

1e. Plan sommaire du rez-de-chaussée de la maison d'Artolsheim avec report des données de la fouille de J.-J. Schwien.

1f. Heimsbrunn (Sundgau). Pignon d'une maison à comble à surcroît, datation et dessin B. Lohrum pour l'auteur, 2009. On notera que le contreventement par contrefiches, caractéristique du Sundgau, diffère de celui par décharges du pignon d'Artolsheim, courant à cette époque en plaines d'Alsace et de Bade.

tumier de 1336¹⁴. Des cas plus tardifs¹⁵ de constructions, à poteaux faitiers, combles à surcroît (*Kniestock*) et trois travées, conservés en élévation, ont été relevés sur la bordure rhénane, à 80 km au sud de Stutzheim, à Schoenau et Artolsheim¹⁶ (Fig. 1c, d, e) respectivement datés 1540d et 1561d. Plus au sud, en plaine, on relève une maison du même modèle à Sainte-Croix-en-Plaine datée 1545d (Dormoy et Seiller, 2002). Or Sainte-Croix-en-Plaine est à cette époque une petite ville commerçante et viticole, où ce bâtiment en longueur au centre d'une parcelle détonne. Enfin, à l'extrême sud, dans le Sundgau, un autre exemple du même modèle à Heimsbrunn (Fig. 1f) est daté 1579d (Grodwohl, 2010, p. 47-48). Ce genre de constructions est indifféremment mis en œuvre dans des contextes ruraux ou urbains peu denses, et le choix en sa faveur semble indépendant de la personnalité du maître d'ouvrage et de celle du charpentier. Ce modèle d'une grande sobriété technique cohabite avec des formes plus complexes à la même époque, faisant recours ci et là aux bois courts et sur lesquels on reviendra. Il ne se rattache pas à une aire géographique précise ou à une période circonscrite. Au passage, notons que le grenier de la maison, dans la ferme « seigneuriale » de Stutzheim, paraît de dimensions modestes s'il avait pour fonction d'entreposer les redevances en grains.

Le mode d'habiter en 1498

La distribution intérieure annonce celle que l'on trouve dans les constructions postérieures conservées en élévation. Le couple formé par la *Stube* bien éclairée et sa *Kammer* attenante sera une constante jusqu'au xx^e s. La *Sommerhaus*, littéralement maison d'été¹⁷, se transformera par la suite dans cette région de Basse-Alsace en *Kleinstube*, petite *Stube* par opposition à la *Stube* principale. L'aire centrale¹⁸ n'est pas cloisonnée, comme ce sera le cas ultérieurement, en deux locaux distincts : un

sas d'entrée et une cuisine, le texte ne faisant d'ailleurs pas mention de cette dernière. Il est permis de l'imaginer en terre battue, avec un âtre peut-être central, comme le donne à penser la rare description du xiv^e s. qui suit¹⁹. Après leur tournée d'inspection et de collecte des redevances, les forestiers de la cour domaniale de Meywihr sont assurés, par la coutume, de pouvoir être accueillis dans une maison où l'on aura allumé un feu, autour duquel ils pourront s'asseoir sur de la paille. La coutume précise que si l'un d'eux se brûle par devant, les dommages subis seront à sa charge. Ce texte décrit un feu ouvert, à même le sol, peut-être en position centrale dans une pièce communiquant directement avec l'extérieur, autour duquel il est sans doute habituel de se chauffer.

L'aire centrale de la maison de Stutzheim, ouverte sous le toit comme nous le supposons, contient un poulailler en hauteur. Dans sa fouille de la maison d'Artolsheim, Jean-Jacques Schwien a trouvé dans le niveau de 1561 en terre battue de l'aire centrale de nombreux trous de piquets, qui pourraient peut-être se rapporter à des enclos à volailles (Schwien, 1990) (Fig. 1e).

Le texte ne mentionne pas le poêle, ce qui est normal pour un contrat de charpente. Mais sa présence ne fait guère de doute. On mentionne un poêle dans la ferme de Saint-Thomas à Duppigheim en 1376 (Metz, 2000) et vers la fin du xv^e s. les maisons semblent en être largement équipées, mais le terme *Ofen* peut désigner aussi bien le poêle que le four, voire un appareil assurant ces deux fonctions ce qui au passage pourrait expliquer que la maison soit pourvue d'une pièce d'été non chauffée. En tout cas, il s'agit d'appareils d'une certaine valeur : lorsque les Mulhousiens et les seigneurs voisins sujets de l'Autriche en sont aux premières escarmouches de la guerre qui les opposera de 1466 à 1468, les raids des uns dans les possessions rurales des autres se « limitent » à la destruction des fours ou poêles et des fenêtres²⁰.

LA CONSTRUCTION D'UN PRESBYTÈRE EN 1554

Les données du contrat

Avec ce contrat, nous abordons une autre catégorie de bâtiments, ceux comportant deux étages complets, dont le pan de bois est à bois courts : autrement dit, chaque étage est une structure indépendante. Cette architecture est libérée des contraintes – et atouts – de la construction à poteaux de fond, dont les alignements déterminent les refends longitudinaux et transversaux. On a donné une importance exagérée au caractère datant des techniques à bois longs et bois courts, réputés successifs. En

14. Grimm date le document de 1336: « wurde ouch der schöeffele deheiner sumig und keme nut an das gerihte, sohet der herre von ochsenstein der das gerihte besizet, dem schöeffele sin hus abezebrechende unts an die fier pfosten und unzte an die uf gande bant, die an die virst gant, und nemed alle in dem huse ist, one den pflug und das bette zu beroudende, und sol man den schöeffeln under der swellen us dem huse ziehen, und im buchelingen uff ein pfert legen und zu gerihte furen. » In : Grimm Jakob, 1840, *Weistümer gesammelt von Joseph Grimm*. Göttingen : Dieterich, t. 1, p. 700.

15. Outre les cas cités, mentionnons une maison non datée, à poteau faitier sans poteaux intermédiaires compte tenu de la faible largeur du pignon (6,35 m) publiée par Dottori B., 2012, La maison Kiehl à Eckbolsheim, un cas exceptionnel de maison à poteau de fond conservée dans la région de Strasbourg. In : *Maisons alsaciennes. Vie rurale et habitat*, 14.

16. Promise à la destruction, la maison de Schoenau été démontée en 1995 à notre initiative, en vue de sa reconstruction à l'écomusée d'Alsace. Ce projet n'a pu être mené à son terme. La maison d'Artolsheim a été démontée pour les mêmes raisons en 1988 et aussitôt reconstruite.

17. *Sommerhaus*, que l'on trouve également à Friesen (Sundgau) en 1577. Selon Grimm, 1889 : une pièce qui n'est utilisée qu'en été (1298). Le sens ultérieur sera pavillon ou kiosque.

18. *Hausehren* ou *Hauseren* : rien à voir sans doute avec l'« honneur ». Selon Grimm, 1889, *eren* équivaut au latin *area*, il faut donc comprendre une aire ou un sol en terre battue.

19. Meywihr, village déserté près d'Ammerschwihl. In : Hanauer, 1864, *Les Constitutions de l'Alsace au Moyen Âge. Recueil de documents inédits*. Strasbourg : Salomon, p. 348.

20. *Öffen, fenster und anders*. In Xavier Mossmann, 1885, *Cartulaire de Mulhouse*, t. III, p. 54-55 (1467), sac du moulin de Baldersheim. Disposant de plus de temps, les Autrichiens arrachent aussi dans les maisons de la dépendance mulhousienne d'Illzach les éléments en métal : serrures et gonds, chaînes des seaux à puiser l'eau.

réalité, vues à l'échelle de l'ensemble de l'Alsace, villes et campagnes confondues, les deux techniques cohabitent durant le demi-millénaire qui s'achève vers 1850. L'usage de l'une diminue progressivement tandis que l'autre s'impose de plus en plus. Le contrat de 1554²¹ que nous examinons à présent illustre cela, car il concerne une maison à bois courts dans un contexte offrant, comme on l'a vu, de nombreux exemples de bâtiments à bois longs.

Le bâtiment est un presbytère, construit à l'initiative des codécimateurs – dont le chapitre cathédral de Strasbourg – du village de Vendenheim, proche du précédent. Première différence entre les deux contrats, la maison est décrite ici comme pourvue d'un encorbellement au premier étage : l'enveloppe extérieure compte davantage que la structure. Les façades sont orientées : côtés puits (rue), cour, jardin et arrière, ce qui n'était pas le cas à Stutzheim. Les dimensions au sol sont identiques : 30 pieds sur 50 pieds.

Le contrat est conclu comme le précédent avec un charpentier urbain, strasbourgeois cette fois. Il est bien plus précis, nommant et cotant toutes les pièces. Au rez-de-chaussée (Fig. 2a), on trouve la *Stube* flanquée de la *Kammer* à l'extrémité côté rue. Au centre l'aire d'entrée²² est distincte de la cuisine, mentionnée ici comme pièce autonome. La cuisine est plus large que le sas d'entrée, au détriment de la longueur de la *Kammer*, de telle sorte qu'un des murs de la cuisine se trouve mitoyen de la *Stube*. Cet arrangement permet l'alimentation du poêle situé dans cette dernière depuis la cuisine, ainsi que le précise le texte. À l'arrière se trouvent la pièce d'été (*Sommerhaus*) et la réserve alimentaire (*Speisekammer*).

À l'étage (Fig. 2b), on retrouve la même disposition : une *Stube* – moins longue que celle du rez-de-chaussée, une *Kammer* à l'avant. Au centre, un dégagement contenant les escaliers et au-dessus de la cuisine une seconde *Kammer* donnant accès aux latrines. Entre les deux *Kammer*, un vide correspond à l'empiètement de la cuisine sur la *Kammer* du bas : il s'agit donc de la hotte collectant les fumées du poêle, de l'âtre et probablement du four, ces derniers non mentionnés. La répartition et les fonctions de la travée arrière ne sont pas précisées, apparemment cet espace demeure vide.

L'organisation générale est axée dans le sens longitudinal, des sous-poutres reliant les deux pignons dans leur axe. Par contre, dans les zones – difficile ici d'évoquer des travées *stricto sensu* – avant et centrale, les murs de refend ne sont pas alignés afin de donner plus d'espace à la cuisine. Une remarque semblable vaut pour l'étage, où la surface de la *Stube* est réduite pour loger l'escalier d'accès au comble dans le dégagement.

21. 1554 VI 25. Contrat pour la construction de la cure de Vendenheim (Bas-Rhin) entre les décimateurs et un charpentier de Strasbourg (AMS 117Z 2139), inventé, transcrit et traduit par Bernhard Metz.

22. *Haußehr*.

L'adaptation des dimensions et de la distribution des pièces, dont la cuisine sort gagnante comme espace autonome et spacieux, reflète la souplesse de la construction à bois courts. La charpente du toit est de type « couchée²³ » comme le stipule le contrat (Fig. 2d). Chaque paire de chevrons, reliée à la base par la solive-entrait, s'assemble au sommet sans prendre appui sur une panne faitière. Le contreventement longitudinal est assuré par des fermes maîtresses, reliées par des poutres longitudinales sous le rampant et une poutre longitudinale médiane, dites « poutres libres ». Les panneaux entre les fermes maîtresses sont, stipule le contrat, contreventés par des aiselières croisés en X²⁴.

La restitution de l'élévation est possible car les hauteurs des étages et de la charpente sont précisées. La silhouette obtenue laisse deviner un système de proportions, sur lequel on reviendra (Fig. 2e). On sait également que le pan de bois doit compter deux rangs d'entretoises par étage, gage de qualité.

Comparaison avec des constructions similaires conservées en élévation

Comme c'était le cas de la maison de Stutzheim, celle de Vendenheim n'était pas isolée ou exceptionnelle dans son contexte. Dans le même village, la maison de 1554 est suivie par des maisons similaires en 1570i (Fig. 2c) et 1606 i (Kuhn, 1998). Et elle est précédée, dans la même aire géographique, par des constructions de 1531 i à Oberkutzenhausen²⁵, 1544d à Eckwersheim²⁶ qui, comme elle, sont à bois courts, l'étage en encorbellement, mais seulement sur le pignon sur rue et la façade sur cour. Les façades secondaires sont à poteaux de fond, ce qui autorise à parler ici de technique « mixte », voire de transition. Néanmoins, la dendrochronologie permet de retarder la période d'abandon des bois longs dans cette région, avec un cas daté de 1621 alors que la morphologie du bâtiment l'a longtemps fait estimer nettement antérieur (Schwien 1990)²⁷.

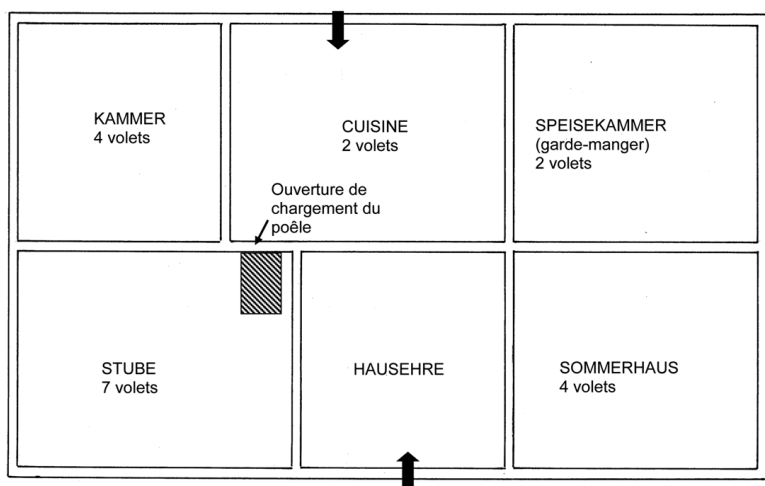
23. *dachstul ligen dt*, all. mod. *liegender Dachstuhl*. Plus ancien exemplaire daté par dendrochronologie : 1435 à Riquewihir (Boura et Seiller, 2013, p. 79). Plus ancienne mention textuelle connue : réparations au château de Herrenstein 1478 (communication Bernhard Metz).

24. « [...] *kreutzbiegen und drey lediger balcken darzwischen, soll 9 schuch hoch sein, und die brustrigel darunder* [...] »

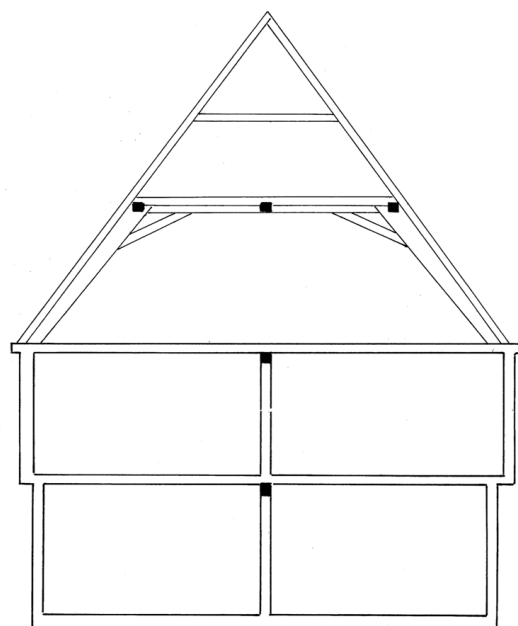
25. C'est un « classique » depuis sa publication par Karl Staatsmann, 1907, *Ein gotisches Bauernhus in Oberkutzenhausen im Elsaß*. In Die Denkmalpflege.

26. Communication verbale de Jean-Claude Kuhn. Cette maison a été démontée en vue de sa reconstruction dans le Parc de la maison alsacienne à Reichstett.

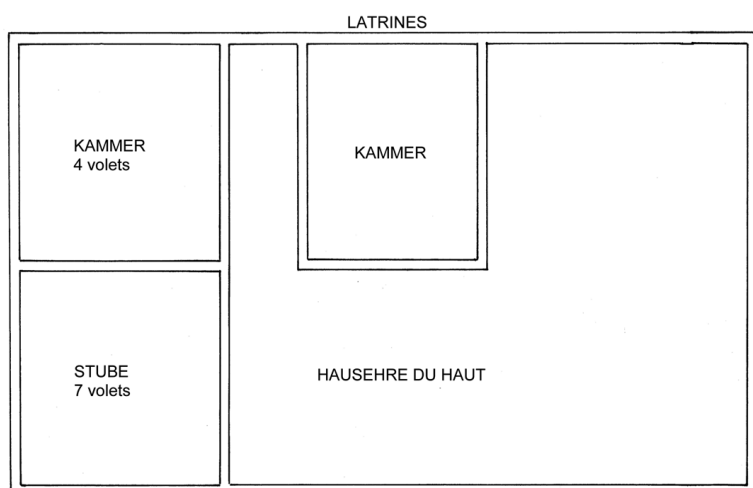
27. Plus de détails dans Schwien Jean-Jacques, *Rapport du sondage archéologique de 1988 dans la maison Gremminger à Weyersheim*. Direction des antiquités historiques d'Alsace, inédit aimablement communiqué par l'auteur.



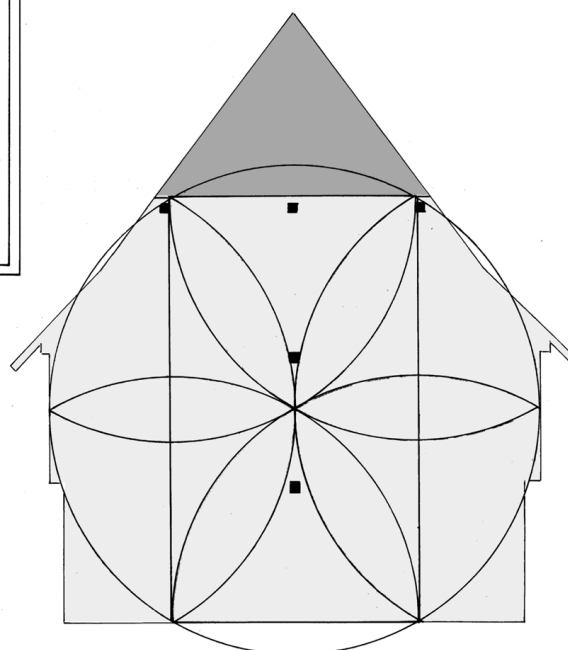
2a VENDENHEIM 1554 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



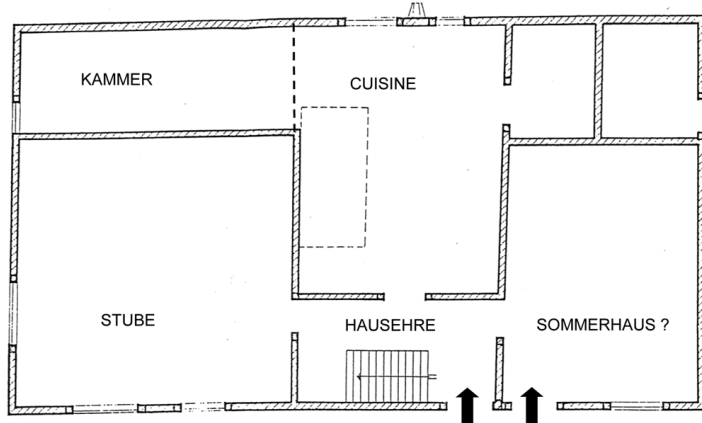
2d VENDENHEIM 1554 COUPE



2b VENDENHEIM 1554 PLAN DE L'ETAGE



2e VENDENHEIM 1554 SYSTEME DE PROPORTIONS



2c VENDENHEIM 1570 i PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

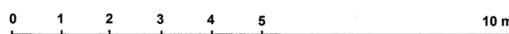


Fig. 2 : Un bâtiment de 1554 en Basse Alsace connu par un texte

2a, 2b, 2d. Restitutions des plans et élévation du presbytère de 1554 à Vendenheim, d'après les stipulations du contrat.

2c. Plan du rez-de-chaussée de la maison de 1570 à Vendenheim, 5 rue du Lavoir, relevé par J.-P. Beck et A. Beauquel en 1997 pour la Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC Alsace). Plan sans échelle recalé sur le cadastre. Ce bâtiment bien qu'inscrit à l'Inventaire supplémentaire des MH a été détruit depuis.

2e. Hypothèse de tracé régulateur ou base d'un système de proportions du pignon, à rapprocher des figures 7c, 7d et 8c)

LE PROBLÈME DES RESSOURCES ET DE LEUR RÉGLEMENTATION

Les deux contrats de 1498 et 1554 désignent des constructions de mêmes dimensions au sol, selon un rapport pignon/gouttereau de 1/1,666... qui figure également dans des contrats ultérieurs. Ce rapport ne se retrouve qu'exceptionnellement dans les constructions conservées en élévation, sinon dans la maison de 1570 de Vendenheim. Nous y reviendrons. La question posée ici est celle de l'éventuelle normalisation des éléments constructifs et de la contrainte qu'elle pourrait exercer sur la forme des bâtiments. On peut se faire une idée des mesures courantes dans le Rhin supérieur en se basant sur la *Bauordnung* du duché de Württemberg de 1568, qui précise le gabarit des bois transportés par flottage sur deux rivières de Forêt-Noire. Les bois pour poteaux mesurent 30 pieds, les poutres 60, 50, 40, 36 et 30 pieds, les sablières 50, 40, 36 et 20 pieds. Nos deux constructions rurales sont dans cette norme, sans doute sous l'influence de Strasbourg qui est alimenté en bois flottés et donc normés. Il en va autrement, comme on le verra, lorsque l'approvisionnement est assuré par des forêts d'immédiate proximité.

Si les coutumiers antérieurs ne sont pas exempts de la préoccupation d'une gestion avisée et équitable des forêts, cette dernière occupe la première place dans la réglementation forestière et la police du bâtiment au xvi^e s. Elle est alors entièrement orientée vers l'économie du bois d'œuvre et d'industrie, *via* des mesures préventives.

La prévention de l'incendie suivant les sources réglementaires

Désastre récurrent au xv^e s., l'incendie est la hantise des villages. Quelques cas de la région méridionale de l'Alsace, le Sundgau, l'illustrent comme l'exemple de Zillsheim qui suit. En 1444, les Mulhousiens mettent le feu au moulin afin de le rendre inutilisable par les Armagnacs²⁸. Des brandons s'envolent du toit de chaume²⁹ et propagent le feu à trente maisons du village couvertes de même. En 1468, ce village est à nouveau incendié par la coalition mulhousienne et suisse. Aux alentours, des villages victimes des mêmes destructions livrent des témoignages de reconstruction quasi immédiate : un nouveau presbytère est construit à Froeningen en 1470, couvert en tuiles³⁰. À Illfurth, l'église de la Burnkirch est restaurée en 1455 suite à l'invasion des Armagnacs, et à nouveau vers 1472³¹. À Rixheim, on construit en 1472 une maison (ou du moins son soubassement) en pierre. Même remarque pour Dannemarie, où la destruction du cimetière fortifié en 1474 est immédiatement suivie par la reconstruction

28. Mossmann, 1885, t. II, note 20, p. 260. 1452 : demande de réparation du seigneur de Zillsheim.

29. *Schaub*.

30. Sutter Christian, 1996, Histoire religieuse de Froeningen. In : *Froeningen, Découvrir le Sundgau*. Société d'Histoire du Sundgau, p. 9.

31. Isner Jean-Luc, Sutter Christian, 2015, Des données nouvelles sur la Burnkirch d'Illfurth. *Annuaire de la Société d'histoire du Sundgau*, p. 333 (dendrochronologie de la charpente de la nef).

sur ses décombres de la ferme seigneuriale (Grodwohl, 2014a). Et c'est dans le village voisin de Friesen que l'on trouve la plus ancienne maison en bois de cette région, construite en 1500, l'année suivant la guerre de Souabe.

L'instabilité du xv^e s. ne semble pas porter de préjudice durable à la croissance démographique et aux revenus agricoles. Néanmoins, les constructions du premier quart du xvi^e s. sont fort rares, jusqu'à une période d'essor qui s'ouvre aux alentours et au lendemain de la révolution des Paysans de 1525. Cet élan bâtisseur entraîne la densification du bâti et ses conséquences, telles que conflits de mitoyenneté et facilité de propagation du feu. Sans surprise, les couvertures en chaume sont en cause, d'autant que les maisons ne sont pas souvent pourvues de conduits de fumée sortant hors du toit. Soultzbach, petite ville seigneuriale, voit l'usage du chaume en couverture interdit par le règlement de 1511. Le même règlement interdit de faire la cuisine dans les maisons sans cheminée – conduit de fumée – de Pâques à la Toussaint³².

Le règlement le plus prolix sur le sujet est l'ordonnance de police du bâtiment édictée par Christoff, duc de Württemberg. Abusivement utilisé comme référence de datation de dispositifs ou de techniques supposés inventés pour la circonstance, le texte vaut par le constat des problèmes qu'il entend résoudre.

La situation générale révélée par le texte est celle, déjà évoquée, de la densification de la construction dans les villes et les campagnes, entraînant la raréfaction des terrains constructibles et outre les risques d'incendie, des problèmes de salubrité. Comme en 1511 à Soultzbach, les maisons en ruines sont confisquées. Le règlement traite aussi des latrines, dont nous avons vu le presbytère de Vendenheim pourvu en 1554. La prévention de l'incendie passe par des normes qui, qu'elles soient subies ou amplement préexistantes et acceptées, renforcent le recours à la pierre. À cet égard, on stipule qu'au moins les rez-de-chaussée sur la rue et jusqu'au toit les murs en retour, mitoyens ou pouvant le devenir, soient construits en pierre. Lorsque les constructions sont en pan de bois, parce qu'antérieures au règlement, ce dernier impose que les remplissages soient réalisés en pierre tant à l'extérieur vers les constructions mitoyennes qu'à l'intérieur, là où des foyers s'adosent au mur. En villes, seules les tuiles sont acceptées en couverture. À la campagne et dans les bourgs, que les maisons soient couvertes de tuiles, de bardeaux de bois (essentes), de roseau, ou de chaume³³, il convient que la fumée ne passe plus à travers des chambres ouvertes – c'est-à-dire des pièces sans plancher ni plafond faisant office de fumoir comme celles présentes à Stutzheim et dans une extension réduite à Vendenheim –

32. *Kamin*. In Feller-Vest Veronika, 1982, *Die Herren von Hattstatt. Rechtliche, wirtschaftliche und kultur-geschichtliche Aspekte einer Adelherrschaft (13. Bis 16. Jahrhundert)*. Berne, Francfort-sur-le-Main : Europäische Hochschulschriften, p. 57.

33. Roseau : le texte écrit *schif*, faut-il lire *Schilf*? Chaume : *strau* et ailleurs dans le texte : *schaub*.

ou à travers le toit, mais qu'elle soit conduite au-dessus du faite par des conduits maçonnés. Cette disposition vaut pour les constructions neuves et autant que possible les vieilles maisons. À l'intérieur, le règlement considère comme préoccupantes les hottes et conduits de fumée³⁴ en bois et torchis et là aussi préconise leur remplacement par des ouvrages en dur.

La durabilité des constructions du point de vue réglementaire

Les règlements s'inquiètent de la faiblesse de conception des maisons en bois, qui réduit leur durée de vie. La qualité des assemblages est notamment en cause. Le règlement du Württemberg tente d'imposer l'usage exclusif des assemblages à tenon et mortaise, plus résistants que les assemblages à mi-bois. Mais le thème récurrent des réglementations, surtout forestières, est la trop grande proximité entre le sol et les sablières de fondation, ces dernières pourrissant rapidement par concentration d'humidité.

Les exemples de travaux de pose en sous-œuvre ou de remplacement de sablières sont légion, avec une première mention en 1287, et encore en 1560 à Friesen où les sablières d'un bâtiment construit 65 ans plus tôt doivent être remplacées³⁵. Certains bâtiments conservés en élévation portent trace de ces reprises en sous-œuvre.

La réglementation revient régulièrement sur ce point faible : un solin d'une aune est imposé en 1543 pour les bâtiments dans le Mundatwald de Wissembourg, de 9 à 10 pieds – un rez-de-chaussée complet ! – en 1582 à Schönau/Palatinat, de 2 pieds à Kunheim en 1615³⁶, 2 pieds dans le comté de Horbourg-Riquewihr en 1581³⁷. Comme toujours, la palme de la précision revient au règlement de 1568 du Württemberg qui demande de bons murs (solins) de 4 à 5 pieds de haut sous les sablières, en expliquant que cette mesure doit économiser le bois de construction et limiter l'humidité et le pourrissement.

La réglementation peut entraîner une transformation de l'image des villages. Ainsi, pour économiser un pignon sur deux, la ville-État de Bâle ordonne en 1536 que dans les villages sous son autorité, l'on cesse de construire, comme c'était le cas jusqu'à présent, des maisons indépendantes ; dorénavant celles-ci seront accolées les unes aux autres sur un même alignement (Furter, 1999, p. 69). Une réglementation qui suppose le recours à des pignons coupe-feu en pierres, sans quoi le règlement aurait eu l'effet inverse de celui escompté.

LA MAISON RURALE, SUIVANT L'ANALYSE DU BÂTI

L'Alsace fait encore pâle figure, comparée au voisinage suisse et allemand où la *Hausforschung* (recherche sur la maison) est de longue date une discipline autonome, pratiquée par un grand nombre de chercheurs et très productive. Parmi les chercheurs allemands ayant œuvré en Alsace, citons Karl Staatsmann (Klein, 2008) dès le début du xx^e s., et plus tard Gerhard Eitzen (Freckmann, 2008). D'autres, ainsi Thomas Lutz, Gerhard Wesselkamp, Bernard Jaggi (Lutz et Wesselkamp, 2005 ; Jaggi, 2005) ont étudié les charpentes de Bâle, mettant ainsi à notre disposition un précieux référentiel. Citons rapidement une première génération de savants – en particulier Adolphe Riff – œuvrant dans le sillage du Musée alsacien de Strasbourg, puis les grandes entreprises nationales : un inventaire réalisé durant l'annexion nazie, le chantier 1425 du musée national des Arts et Traditions populaires mis à jour par le Corpus de l'architecture rurale française (1978), l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France (à partir de 1964). L'archéologie de la maison rurale débute en 1970, avec la création de l'association « Maisons paysannes d'Alsace » et sous l'influence de Jean-Marie Pesez. Maurice Seiller a élaboré une typo-chronologie inédite, nourrie par des datations dendrochronologiques de Burghard Lohrum et Christian Dormoy et dont il fit bénéficier largement ses amis et collègues (Saint Jean Vitus et Seiller, 1998 ; Dormoy et Seiller, 2002 ; Seiller, 2008 ; Boura et Seiller, 2013). Maxime Werlé étudie les bâtiments urbains, et en a livré récemment une belle synthèse (Lohrum *et al.*, 2015). C'est aussi à un archéologue, Jean-Claude Kuhn, que l'on doit la création en 1998 d'un second écomusée ou musée de plein air dans la région, à Reichstett, qui publie régulièrement des recherches originales. Il prend utilement le relais de l'écomusée d'Alsace (héritier de l'association « Maisons paysannes d'Alsace ») qui n'accorde plus une grande importance à l'habitat rural et à l'important fonds documentaire qui y a été créé par l'auteur avec Thierry Fischer, Rémy Claden et d'autres collaborateurs. Ce qui suit est le produit de nos propres campagnes de relevés et de datations depuis 2006, effectués à titre privé, la documentation constituée précédemment nous étant inaccessible.

Présentation du périmètre d'enquête et composition du corpus

À ce jour, le corpus des maisons du Sundgau comporte 116 objets datés, dont 80 par date portée et 41 par dendrochronologie³⁸. Ces dates ont été collectées dans un village du Sundgau sur deux.

Les dates portées figurent en général sur les linteaux de porte. On les rencontre plutôt sur des maisons en pierre, non seulement parce que ce matériau est plus résistant à

34. *kemerten und rauchfängen*.

35. Gross Maurice et Rouschmeyer Daniel, 2005, *Friesen et l'ordre de Malte, cinq siècles de coexistence*. Société d'histoire du Sundgau, Collection Découvrir le Sundgau, p. 36.

36. Cette occurrence et les précédentes dues à Bernhard Metz, je ne répète pas les sources figurant dans Grodwohl, 2014b.

37. Scherlen, 1929, cf. note 3.

38. Certains objets bénéficient d'une double datation, par date portée et dendrochronologie, les deux concordant du reste (Lutter 1542, Wolfersdorf 1550-1551, Luemswiller 1575, Wolschwiller 1604...)

l'érosion, mais aussi parce qu'il se prête mal au rehaussement de la hauteur de l'entrée qui affecte par contre les maisons à pan de bois, dont les linteaux d'origine sont le plus souvent entaillés, nous privant ainsi des inscriptions. Il s'ensuit une certaine surreprésentation des maisons en pierre datées par inscription. Ce déséquilibre est compensé autant que possible par les datations dendrochronologiques : 22 constructions à pan de bois ont été datées, pour 19 en pierre, la plupart de ces dernières dans le seul village jurassien de Lutter. Les moyens financiers d'expertise ont été affectés aux maisons en bois semblant les plus anciennes, ce qui introduit un autre facteur de déséquilibre du corpus, corrigé par la datation systématique des bâtiments antérieurs à 1630 dans les cinq communes de Lutter, Wolfersdorf, Dannemarie, Hindlingen et Heimsbrunn (Grodwohl, 2012 ; Grodwohl, 2015).

La majeure partie des dates obtenues s'applique à des habitations : seules trois granges ont été datées.

Maisons de pierre, maisons de bois

Maisons de pierre, maisons de bois : vue générale

Le corpus permet de proposer, pour l'ensemble du Sundgau, une chronologie de l'usage des matériaux. Physiquement, la région comporte schématiquement deux zones de collines : un sud-ouest où la pierre est quasi inexistante, région de labours et de forêts de chênes. Au nord et à l'est, un horst favorable au labour et à la vigne fournit des pierres en quantité. Au sud, ces deux zones collinaires viennent s'appuyer sur le Jura, où à nouveau la pierre et les forêts abondent. La série de dates représente assez équitablement ces trois milieux.

Une traversée rapide des villages donne l'impression d'une évidente, trop évidente, relation directe entre les matériaux présents localement et les maisons anciennes. Or cette image présente résulte de la sédimentation de constructions successives durant quatre siècles. Si la focale se porte sur les bâtiments d'une période donnée, on voit que le facteur de proximité du matériau n'est pas aussi prégnant qu'on l'imagine. En 1522, on construit à Obermorschwiller une maison à pan de bois dans un village où la pierre ne manque pas. À Lutter, pourtant au pied des carrières, on ne rencontre aucune maison antérieure à 1531-1535 ; elles seront par la suite toutes construites en pierre. C'était loin d'être le cas trois décennies auparavant. Un censier de 1491 y cite une maison en pierre : c'est l'exception dans un village auparavant en bois, comme le donnent à penser les importants prélèvements forestiers opérés autour de 1480.

L'histogramme (Fig. 3) des dates de construction des 116 bâtiments du corpus montre que de 1500 à 1535 environ, la construction en bois domine. Il s'ensuit un blanc de quelques années qui ne livrent pas de maison datée, assez marqué pour ne pas être imputable au hasard de la collecte des données. De 1540 à 1565 environ, un second cycle fait cohabiter à parts égales les constructions en bois et en pierre.

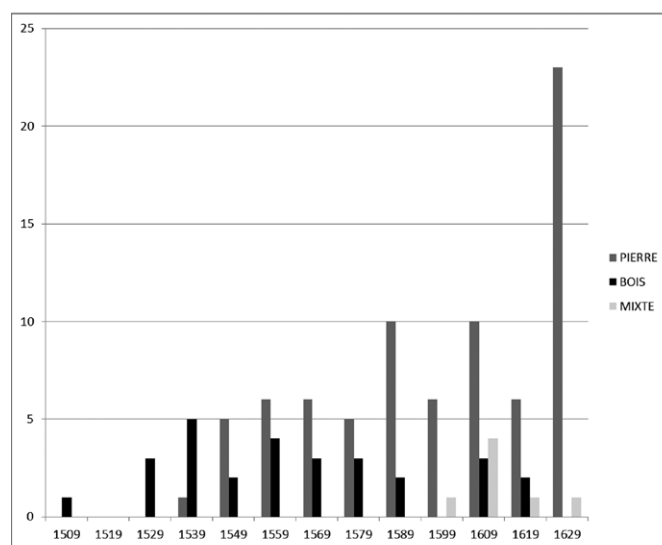
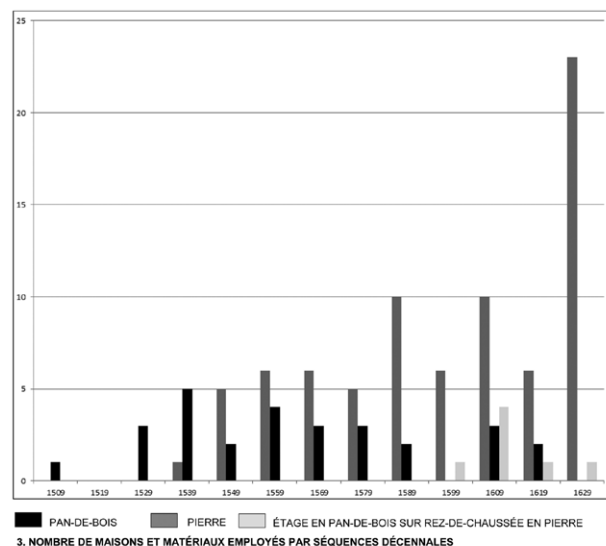


Fig. 3 (Tableau)

Il y a ensuite une longue interruption de la construction en bois jusque vers 1580. Durant cette séquence on construit en pierre, mais assez peu ; suffisamment en tout cas pour ne pas attribuer ce creux d'activité aux seuls pics de refroidissement climatique et passages de troupes. Une brève séquence de construction de bâtiments en pierre ou en bois apparaît entre 1580 et 1585 environ, puis les constructions en pierre paraissent dominer jusque vers 1630. Cependant, autour de 1585, on rencontre un genre de constructions apparemment peu courant auparavant, la maison mixte à rez-de-chaussée en pierre et étage à pan de bois ; bien adaptée, soit-dit en passant, aux besoins de la viticulture car permettant d'affecter la travée arrière à une cave de plain-pied.

Maisons de pierre, maisons de bois : vues locales

Passons à présent à ce que nous pouvons entrevoir au plus petit niveau d'observation : le village, cadre pertinent car il permet de comparer des bâtiments dans une même séquence chronologique et dans le même milieu. À Lutter, la datation systématique des maisons a permis d'identifier quatre séquences de construction en pierre. La première séquence, Lutter I (vers 1530-1562), utilise

pour les solivages et charpentes des bois qui ont poussé pour la plupart entre 1470 et 1510 environ. Il semblerait que les limites d'exploitation du sapin aient été atteintes au terme de cette séquence³⁹. Selon notre hypothèse, les constructions des brèves séquences Lutter II (1575-1586 environ) et Lutter III (1596-1614 environ), peu nombreuses, font appel à un bois prélevé de plus en plus loin dans des terrains difficiles, ou en cours de conversion en prés pour lesquels la demande est très forte. C'est la dernière séquence, Lutter IV (1621-1629), qui tirera profit de la régénération de la forêt fortement ponctionnée durant la phase Lutter I. La comparaison des volumes de bois de deux charpentes de mêmes dimensions, l'une dans la séquence Lutter I et l'autre de Lutter IV, montre que la plus tardive consomme 94 % de bois de plus que la plus ancienne, tandis que le nombre de pièces pour la même charpente n'augmente « que » de 38 %.

Pour qui en aurait douté, il y a donc bien corrélation entre la ressource locale et le bâtiment. Mais cette ressource est fluctuante, vite épuisée par des séquences de construction massive, tous les habitants bâtissant à peu près en même temps. L'analyse de Lutter est étayée par celle de Wolfersdorf, village aux maisons en pan de bois (Fig. 4). Il présente deux séquences, l'une équivalente à Lutter I (1535-1564), suivie d'un « blanc » et d'une dernière et brève séquence correspondant à Lutter II (environ 1579-1586), où les dates d'abattage des bois, très échelonnées, trahissent une difficulté d'approvisionnement en bois. Nous ne connaissons pas les facteurs démographiques qui pourraient expliquer l'atonie de la construction dans les cinq décennies suivant 1586⁴⁰. La pierre, sauf transports excessivement longs et coûteux, ne pouvait pallier ici la pénurie de bois, mais cette explication n'est pas suffisante.

Les disparités locales imputables aux variations de milieux et d'activités différents s'estompent derrière le constat général de ponctions séquencées, les mêmes partout, sur le stock forestier. L'explication ne saurait se réduire à cela mais il est clair que les carences de bois conduisent à construire moins, ou pas du tout, ou à recourir à l'usage de la pierre pour tout ou partie du bâtiment. On constate d'ailleurs, à partir des exemples d'Obermorschwiller et ceux bien documentés de Lutter, que l'on s'empresse de construire en bois dès que celui-ci est à nouveau dispo-

nible après la guerre de Trente Ans, quand bien même la pierre abonde sur place et que son emploi est intégré à la culture constructive locale.

Pierre ou bois : la question de la qualification de la main d'œuvre et le rapport entre règles savantes d'architecture et construction rurale

Culture constructive ? Sortons un instant du Sundgau pour revenir à l'ordonnance du Württemberg en 1568. « Parce qu'on construit de notre temps plus que jadis en pierre et particulièrement par manque de bois », expose-t-elle, on doit accueillir dans le duché des maçons de l'Allgau⁴¹ et d'autres contrées étrangères ; aussi l'ordonnance fixe-t-elle les règles s'appliquant à ces spécialistes étrangers capables de répondre à une demande nouvelle. La campagne sundgauvienne est apparemment dans le même cas. On y a identifié, surtout à partir de 1540, un grand nombre de maçons et de tailleurs de pierres souabes, comtois, savoyards et les omniprésents Milanais – des Lombards – actifs jusqu'en fin de période. Il est révélateur que ces artisans soient indifféremment qualifiés de *Welsches*, c'est-à-dire issus de pays de langue latine⁴². L'essor de la construction en pierre concorderait avec l'immigration d'artisans capables de répondre à cette nouvelle demande. Elle fait partie du faisceau de facteurs qui vont modifier le visage de l'architecture rurale au milieu du XVI^e s.

Pénurie de bois, immigration de bâtisseurs imprégnés d'une autre culture, période d'innovations dans l'art de bâtir, la décennie 1540 est aussi celle de la vulgarisation des œuvres de Vitruve dont l'édition commentée en allemand⁴³, en 1548, contient d'importants développements sur les maisons contemporaines en bois des paysans, faisant l'éloge de leur confort thermique. L'édition en langue vulgaire facilite l'accès des lettrés et de leurs fournisseurs non plus seulement aux formes et détails ornementaux de la Renaissance – qui pénètrent facilement le Rhin supérieur dès les années 1470 via Bâle et le lac de Constance – mais aussi et surtout leurs fondements théoriques. Point n'est besoin de savoir lire pour accéder à ces concepts, grâce à l'iconographie soignée de cette édition, reprenant pour l'essentiel l'édition italienne de Cesariano (1521). Avant même l'édition allemande, les menuisiers de Strasbourg adoptent en 1544 une nouvelle réglementation, qui norme les deux arts, l'art allemand (entendons : gothique) et l'art latin, dans leur application au mobilier, et reconnaît leur équivalence⁴⁴. L'art allemand, gothique, se réfère

39. Un autre exemple, concernant sans doute le chêne cette fois. Peu avant 1527 débute la construction du château de Steinbrunn-le-Bas. Le châtelain a toutes les peines du monde à se procurer du bois d'œuvre. Il tente de prélever du bois dans le canton de la forêt de la Harth affecté à la communauté voisine de Schlierbach, mais est débouté. En 1540, une tentative de prélèvement dans le canton de la même forêt affecté à la communauté de Kembs – plus éloigné – échoue pareillement, cette dernière étant menacée d'épuisement. In Bernhard Metz, 2009, *Le Château de Steinbrunn-le-Bas dans les sources écrites. Un château de plaine à Steinbrunn-le-Bas*. Altkirch : Société d'histoire du Sundgau-Antea archéologie, p. 22-26.

40. L'état des forêts selon les plans de finage de 1760 est éloquent : Wolfersdorf ne dispose que de 46 arpents de forêt contre 715 arpents pour Lutter.

41. Région alpine de la chaîne du Vorarlberg en Bavière.

42. In Grodwohl, 2010, p. 215-219, je développe cela en rappelant les contributions essentielles de Louis Abel et Gérard Munch.

43. Ryff Walther Hermann, 1548, « *Vitruvius Teutsch: Nemlichen des aller nam hafftigisten vn[d] hocherfarnesten, Römischen Architecti, und Kunstreichen Werck oder Bawmeisters, Marci Vitruuij Pollionis, Zehen Bücher von der Architectur vnd künstlichem Bawend Ein Schlüssel vnd einleytung aller Mathematische[n]* ». Nuremberg. Exemplaire numérisé en ligne de la bibliothèque universitaire de Heidelberg.

44. Lévy-Coblentz Française, 1975, *L'Art du meuble en Alsace. Tome 1. Du gothique au baroque 1480-1698*. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace.

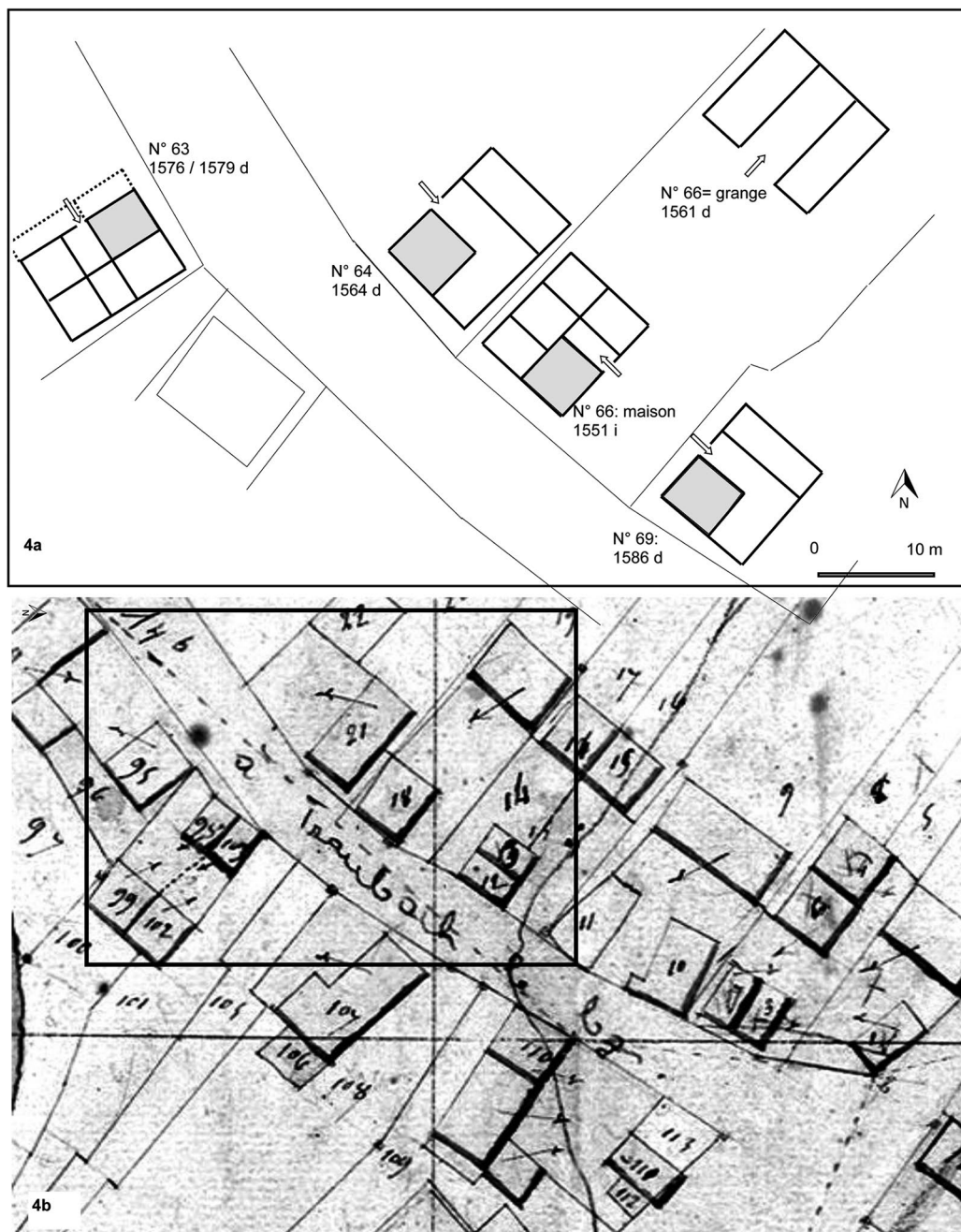


Fig. 4 : Cinq bâtiments construits côte à côte à Wolfersdorf (Sundgau) entre 1561 et 1586

4a. Groupe de maisons et grange du XVIe s. conservées en élévation à Wolfersdorf. L'emplacement des Stube est indiqué en grisé.

4b. Situation de ce groupe sur le plan cadastral de 1824 (Archives départementales du Haut-Rhin 3P 653).

aux temps anciens et leur tradition que l'on rattache, déjà, à l'Antiquité des Germains, exemple vertueux pour une conscience allemande en quête d'unité de racines. L'art latin, renaissant, exprime davantage la soif de nouveauté, la surenchère de la mode et le mouvement intellectuel de l'humanisme. De nombreux bâtiments publics agglomèrent sans les hybrider des expressions parfaites des deux styles.

Deux aspects fondamentaux de la théorie vitruvienne telle que vulgarisée en pays allemands sont la forme générale et le système de proportions des édifices – et dans le cas qui nous occupe, des meubles. La question de la forme s'appuie sur la *disputatio* du nouveau dôme de la cathédrale de Milan durant la décennie 1390, que l'on résumera par une opposition entre la construction régie

par un tracé *ad triangulum* – un triangle équilatéral – allemand, et le tracé *ad quadratum* combinant cercle, carré et triangle suivant les préceptes vitruviens de la *symétrie*, de l'*orthographe* et de la *scénographie*.

Le système de proportions découlant du tracé *ad quadratum* suppose une construction depuis le centre du cercle – le nombril de l'homme de Vitruve – s'adaptant à la vision sphérique de l'œil du spectateur et s'inscrivant dans un carré divisé en unités de mesure définies par une partie du tout. La populaire figure de Cesariano souvent attribuée à tort à Leonard de Vinci est au cœur de cette théorie, comme l'explique sa légende : « La figure de l'homme de Vitruve se prête à mesurer et ordonner tout ce que contient le monde. »

Ces concepts familiers aux menuisiers dès le second quart du XVI^e s. se sont probablement transmis aux charpentiers, profession parente même si la réglementation – du moins en ville – délimite précisément leurs compétences respectives dès le début du XVI^e s. Il était cependant nécessaire que des maîtres d'ouvrage campagnards fussent demandeurs de nouveauté. C'était le cas.

UN SYSTÈME DE PROPORTIONS RÉGLANT TRADITIONS ET NOUVEAUTÉS ARCHITECTURALES

En préambule⁴⁵, on soulignera la place particulière des pignons vus dans les villages alsaciens. Ils donnent, sauf complication parcellaire, de préférence sur la rue et sont le lieu où se concentrent la plupart des signes d'identification et de distinction de la maison. Nous avons vu à travers l'exemple de 1498, qui est loin d'être unique, que dans la culture des constructeurs, une maison est pensée comme une succession de pignons ou de croix, extérieurs et intérieurs. Le dessin du pignon est en conséquence, pour le maître d'œuvre charpentier, un problème à résoudre : il s'agit de produire de la différence et de la nouveauté au sein d'un ensemble contraignant de conventions sociales et de contraintes techniques. Le terme de dessin est approprié. Même si le projet est réalisé sans représentation figurée préalable, on « dessine » avec les bois car les murs sont composés et taillés à plat sur une aire d'épure. Celle-ci peut être fort éloignée du lieu d'édification finale comme le montrent les deux contrats décrits *supra*, et de nombreux autres exemples. Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour la maison campagnarde en pierre, où le constructeur n'est pas soumis à la prégnance des bois et leur puissance d'émission de signes dès qu'un ordre quelconque dirige leur agencement, fusse-t-il purement statique.

La première maison datée conservée en élévation, de 1500, comporte un rez-de-chaussée et un étage dont les murs sont constitués de poteaux continus (Fig. 5c). Les solives du plafond du rez-de-chaussée courent perpendiculairement aux pignons, reposant sur leurs entretoises et celles de refend. Les solives du plafond de l'étage courent, elles, parallèlement aux pignons, et forment l'entrait des chevrons-portant-ferme et des fermes maîtresses, suivant le système de charpente couchée que nous avons observé à Vendenheim.

La seule contrainte pesant sur les poteaux intermédiaires est que les refends doivent s'y assembler. Sur les gouttereaux, le rythme des poteaux traduit donc l'organisation interne en trois travées. Ce n'est pas le cas sur le pignon, où l'on pourrait attendre que le poteau central soit décentré, reflétant les largeurs différentes de la *Stube* et de la *Kammer*. Or, ce poteau est souvent placé dans l'axe, et il en ira de même pour nombre de maisons durant les sept

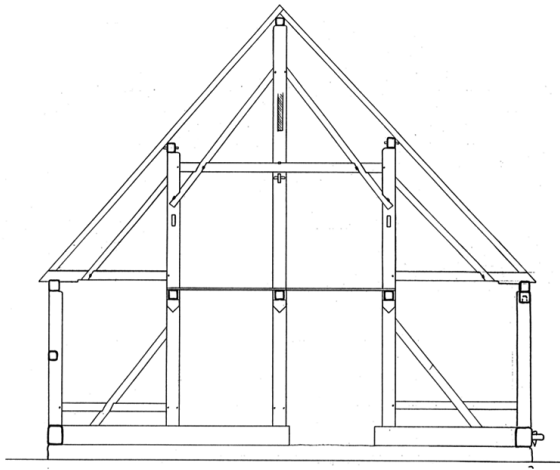
ou huit décennies suivantes (Fig. 6). Cela évoque une résistance de l'image de la maison, telle qu'elle se fixa aux temps où le poteau central porteur de panne imposait une distribution symétrique du sommaire pan de bois du pignon. Archaïsme ? On préférera l'idée de tradition, voire de nostalgie, c'est-à-dire de fidélité revendiquée au passé et peut-être aux libertés qu'on lui prêtait.

Néanmoins, à partir des années 1530, certains constructeurs s'affranchissent de cet axe vertical et décentrent le poteau central pour le faire correspondre au refend. Dans certains lieux, le déséquilibre qui en résulte ne semble pas gêner les constructeurs (Fig. 7). Ailleurs, on cherche à le compenser au moyen d'un registre de croix en X qui invite à une lecture horizontale du pan de bois plutôt que verticale. Il n'y a semble-t-il pas d'autre règle qu'une recherche empirique d'équilibre optique, inspirée bien sûr par la modénature de la Renaissance – mais aussi par les exemples médiévaux dans les régions romanes périphériques, notamment la Bourgogne, et introduisant un vocabulaire de formes nouvelles de pan de bois. L'apparition de registres horizontaux va de pair avec les constructions à bois court sur les pignons et façades vus, c'est-à-dire dans la même forme et au même moment que les exemples de Basse-Alsace cités plus haut, distants de 200 km. Les constructeurs, quelles qu'aient pu être les spécificités locales, partageaient donc un même fonds technique, apparu ou diffusé à peu près au même moment.

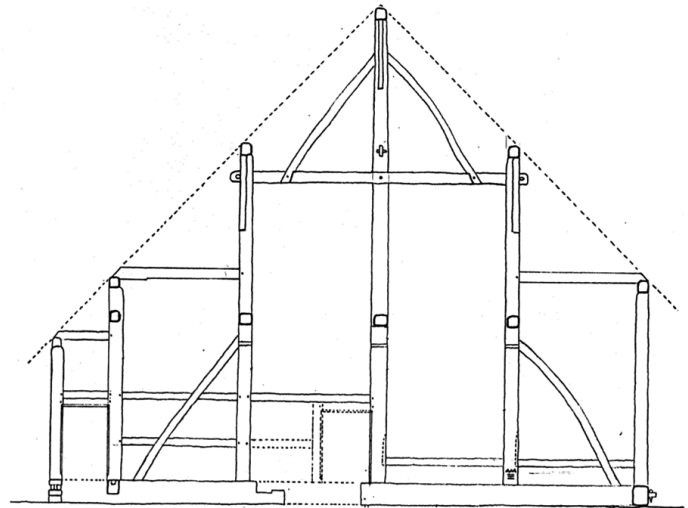
Cependant, c'est au sein de l'image traditionnelle de la maison, avec ses poteaux de fond centrés, que s'est élaborée et mise en pratique, de 1550 à 1585 environ, une méthode originale permettant de faire évoluer les proportions de la maison et le dessin du pan de bois. Cette méthode implique l'inscription du pignon dans un cercle (Fig. 2c et 8c). En largeur, le diamètre est souligné par l'entretoise de l'étage. La hauteur est comprise entre la sablière basse et le faux-entrait sur lequel s'appuie la demi-croupe. Par ce tracé simple à réaliser, on obtient un premier module de rapport largeur/hauteur de 1/1,666..., les principales lignes horizontales et enfin un centre géométrique et optique. Le pan de bois du pignon est ensuite divisé en sept unités pareillement d'un rapport 1/1,666... L'unité modulaire est utilisée pour déterminer différentes longueurs possibles du gouttereau. Ce système que nous présentons ici sur un mode très résumé, et bien entendu comme hypothèse, serait à même de répondre aux deux grands principes vitruviens cités plus haut : la construction sphérique autour d'un centre optique, la mesure des rapports entre le tout et ses parties par des unités modulaires.

L'intérêt pratique du système est dans l'application de règles d'harmonie à des bâtiments d'inspiration différente : ceux axés verticalement et ceux dont la distribution du pan de bois suit l'organisation interne. Au sein de ce système s'organise la coexistence de formes que nous percevons faussement comme archaïques avec des formes Renaissance. Ce n'est que lorsque ces dernières sont de-

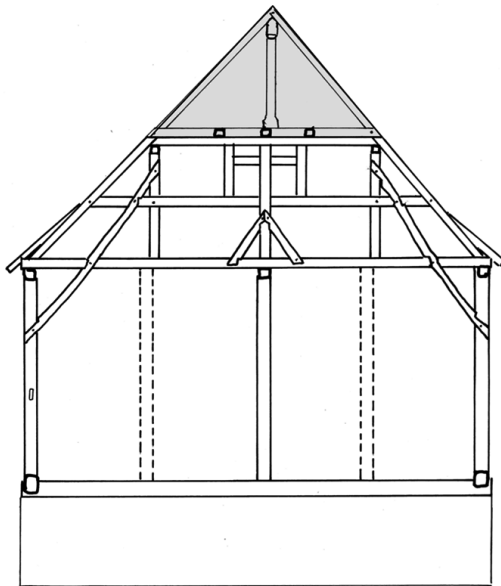
45. Ce qui suit est un résumé d'une thèse présentée et développée dans Grodwohl, 2010, que j'ai soumise postérieurement (Grodwohl, 2012) à l'épreuve d'une vérification *via* l'inventaire exhaustif d'un village, Wolfersdorf.



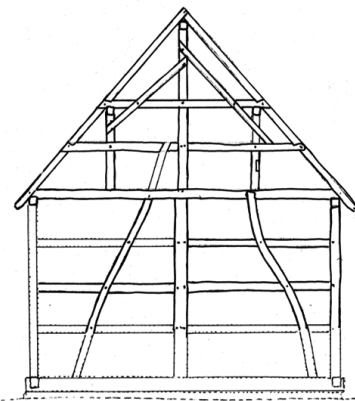
5a JETTINGEN 1542 d COUPE



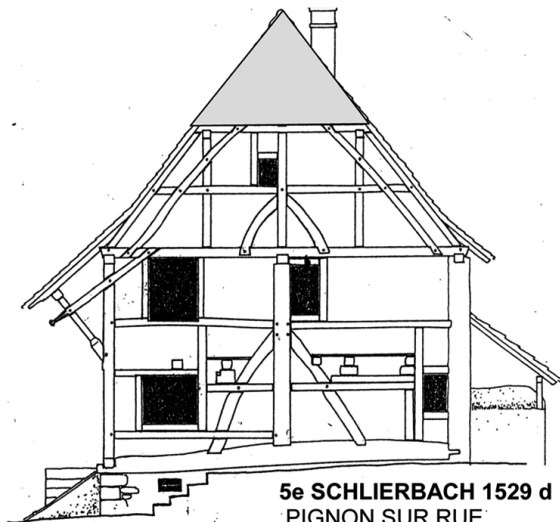
5b WOLFERSDORF 1561 d COUPE



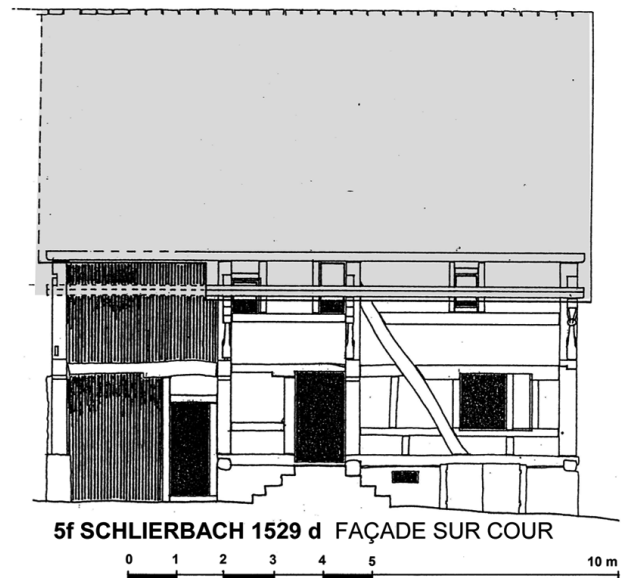
5c FRIESEN 1500 d PIGNON SUR RUE



5d ZIMMERSHEIM 1558 d PIGNON



5e SCHLIERBACH 1529 d PIGNON SUR RUE



5f SCHLIERBACH 1529 d FAÇADE SUR COUR

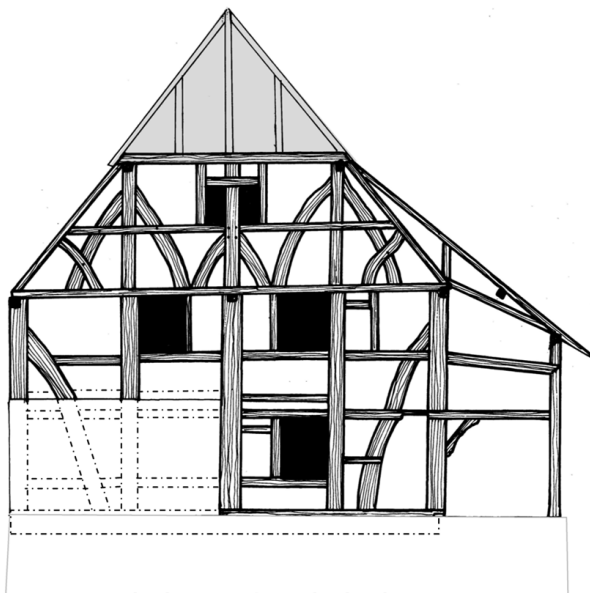
Fig. 5 : Constructions 1re moitié et milieu du XVIe s. dans le Sundgau

5a et 5b. Coupes sur l'aire de battage des granges à poteaux de fond et panne faitière de Jettingen et Wolfersdorf. Datations et dessins de B. Lohrum pour « Maisons paysannes d'Alsace ».

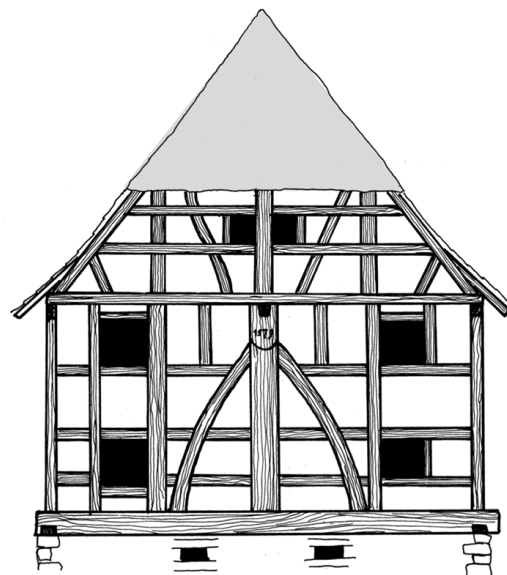
5c. Pignon sur rue de la maison de 1500 à Friesen. Seuls les éléments d'origine sont figurés. Laa charpente est du type « couché ». Le poinçon en retrait de la croupe non figurée n'a d'autre fonction que de recevoir l'assemblage des chevrons et des arrêtiers. Dessin d'après B. Lohrum.

5d. Cas rare de petite maison (ou grange convertie en maison) datée 1558 d à Zimmersheim. Le contreventement par grandes décharges traversantes est atypique pour la région et pour l'époque. S'il s'agit d'une maison, la panne faitière sur poinçon est également atypique. Dation et relevé par B. Lohrum pour « Maisons paysannes d'Alsace ».

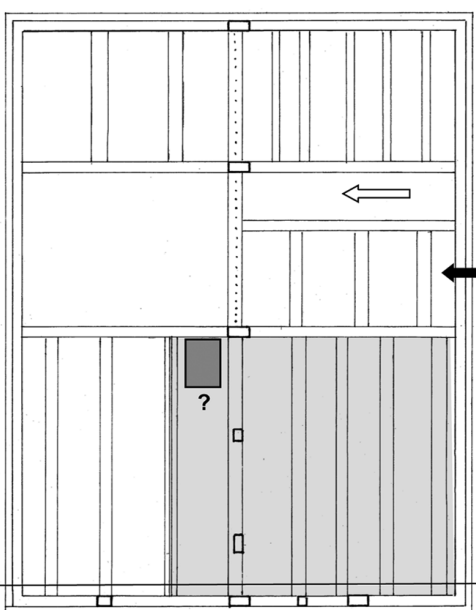
5e et 5f. Maison datée 1529 d à Schlierbach, état du pignon sur rue et de la façade sur cour in situ avant transfert à l'écomusée d'Alsace en 1983. Le pignon était brisé par une demi-croupe. (Relevés T. Fischer)



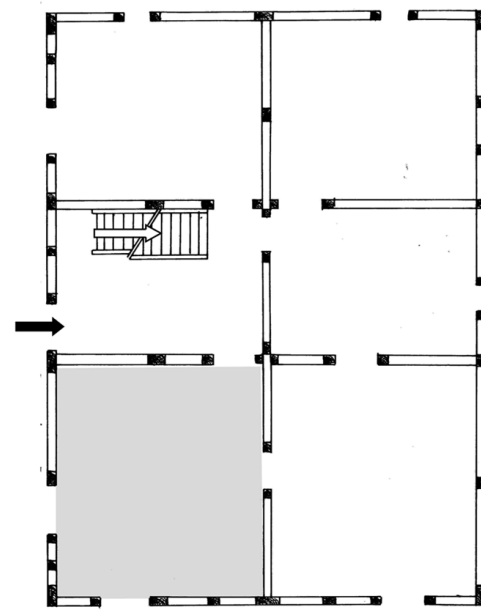
6a BALLERSDORF 1554 i PIGNON SUR RUE



6b HEIMERSDORF 1579 i PIGNON SUR RUE



6c DURMENACH 1555 d PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



6d HEIMERSDORF 1579 i PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

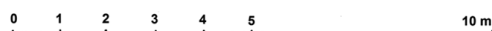


Fig. 6 : Pignons à poteau central axé dans le Sundgau

6a et 6b. Maisons de 1554 à Ballersdorf et 1579 à Heimersdorf (détruite), datées par inscriptions. Le poteau de refend est axé, correspondant au refend longitudinal pour Heimersdorf. Les pignons présentent deux variantes d'emplacement des contrefiches, en angle ou au centre, et sont régis par un tracé circulaire (cf figure 8c). Dessins M. Grodwohl.

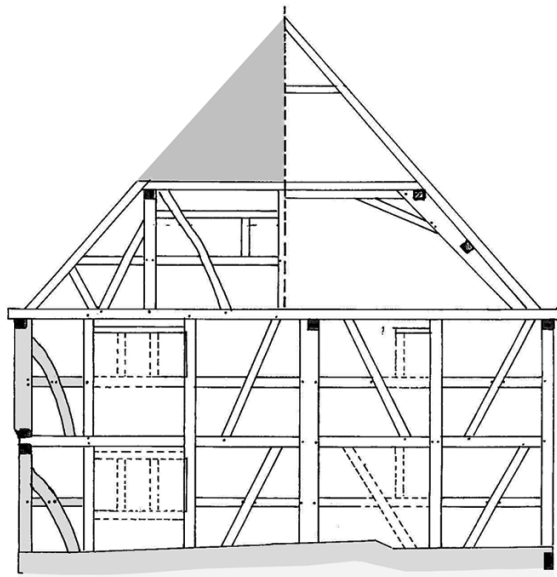
6c. Plan du rez-de-chaussée d'une maison datée 1555d à Durmenach. Le poteau central du pignon est axé, mais le plan intérieur (Stube en grisé) est asymétrique. La séparation entre Stube et Kammer est assurée par une cloison de planches, prise dans une rainure d'une solive. (Relevé M. Grodwohl)

6d. Plan du rez-de-chaussée de la maison de 1579 à Heimersdorf. Le refend longitudinal est dans l'axe.

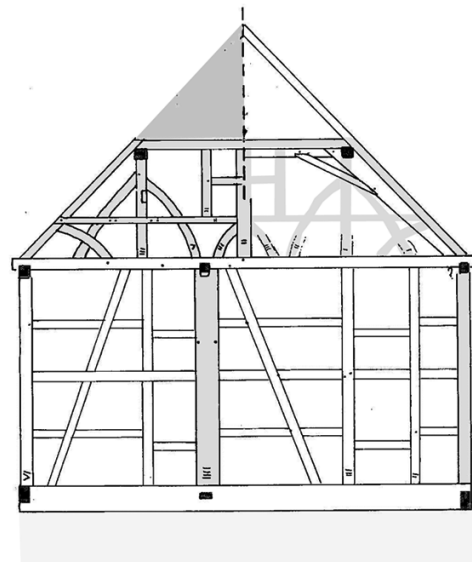
venues familières dans le paysage du village qu'elles s'affranchissent des règles dites vitruviennes. Souvre alors la période où la surenchère du décor, une manière d'évidence baroque, suffit à marquer la singularité de chaque constructeur.

Encore souvent décrite comme une zone de repli de techniques archaïques, la région du Sundgau témoigne qu'en réalité les formes anciennes et nouvelles de pan de bois coexistaient. La comparaison des maisons **fes** Fig. 6b et 8a) pourrait suffire à la démonstration car ni l'une ni

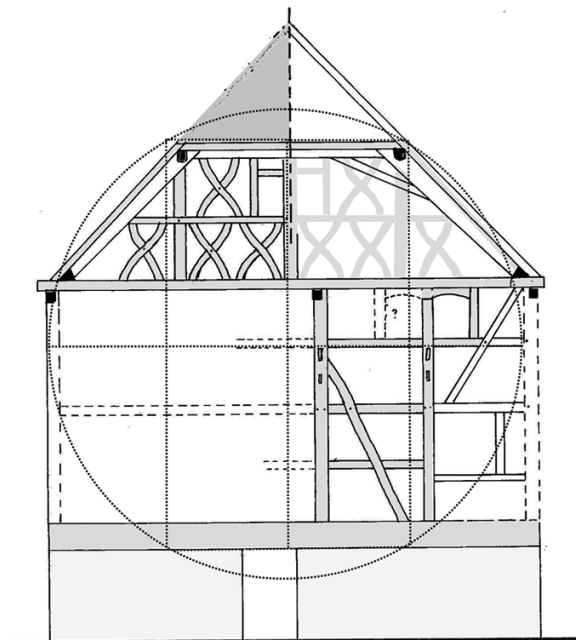
l'autre ne sont des exceptions. Ainsi, l'habitat des campagnes montre une catégorisation des styles, allemand traditionnel, renaissant latin, de même signification que dans l'habitat urbain et rien ne permet de parler de mimétisme, de sujétion de l'un à l'autre, de hiatus chronologique. La découverte de maisons à bois courts et encorbellements dès 1531 (Fig. 7a et 8) devrait mettre un point final à la légende des « survivances par arriération ». Cela étant posé, et pour rejoindre la proposition de Daniel Houbrechts citée en introduction, il y a indé-



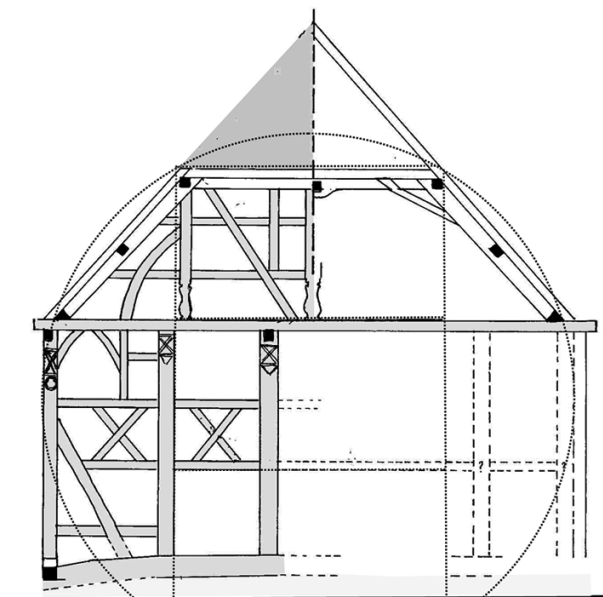
7a WOLFERSDORF 1535 d et 1680 d PIGNON SUR RUE



7b WOLFERSDORF 1550 i, 1551d et 1753 i PIGNON SUR RUE



7c WOLFERSDORF 1564 d PIGNON SUR RUE



7d WOLFERSDORF 1579 d PIGNON SUR RUE

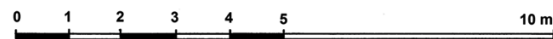


Fig. 7 : Pignons à poteaux décentrés à Wolfersdorf (Sundgau)

Coupe partielle sur le système de charpente du toit. Les éléments conservés de la construction d'origine en indiqués en grisé. Ces quatre dessins montrent la diversité de styles et techniques coexistant dans le même village sur une courte durée, et le recours ou non à un tracé géométrique structurant le pignon et déterminant des unités modulaires répétées sur les façades (non représentées ici). (Relevés M. Grodwohl)

7a. Il subsiste de la construction d'origine la sablière basse du pignon et sur ce dernier, l'angle assurant la liaison entre le pignon à poteaux de fond et la façade sur cour à bois courts et encorbellement en faible saillie. La plupart des maisons de Wolfersdorf trahissent un abandon du village durant la Guerre de Trente ans et une réoccupation et reconstruction tardives, ici en 1680. La différence avec la maison voisine, de 1535, est éloquent : les bois courts **précédent** ici les bois longs.

7b. L'inscription 1550 figure sur le poteau d'angle rue/cour (à droite sur le dessin), au-dessus de la date 1753 correspondant à une reconstruction après démontage de la structure. La dendrochronologie date les bois de l'automne/hiver 1550/1551. Cette maison inaugure une série, comprenant deux autres maisons présentant les mêmes caractéristiques stylistiques, l'une de 1551 et l'autre de 1586. Elles sont semblent-ils l'œuvre d'un même charpentier auquel on peut attribuer la maison de 1554 à Ballersdorf, village voisin et elle à poteau de refend centré.

7c. Maison de 1564 meublées de croix en X à branches courbes dans la partie supérieure du pignon. Le dessin du pignon d'inscrit dans un cercle et un rectangle de 1 :1,666... sur lequel est calé l'emplacement des pannes.

7d. Maison de 1579, elle aussi très différente de ses voisines : hauts de poteaux sculptés, poteaux profilés, galerie sur pignon comportant un registre de croix en X à branches courbes finement ouvragées. Le dessin du pignon d'inscrit dans un cercle et un carré de 1 :1,666... sur lequel est calé l'emplacement des pannes.

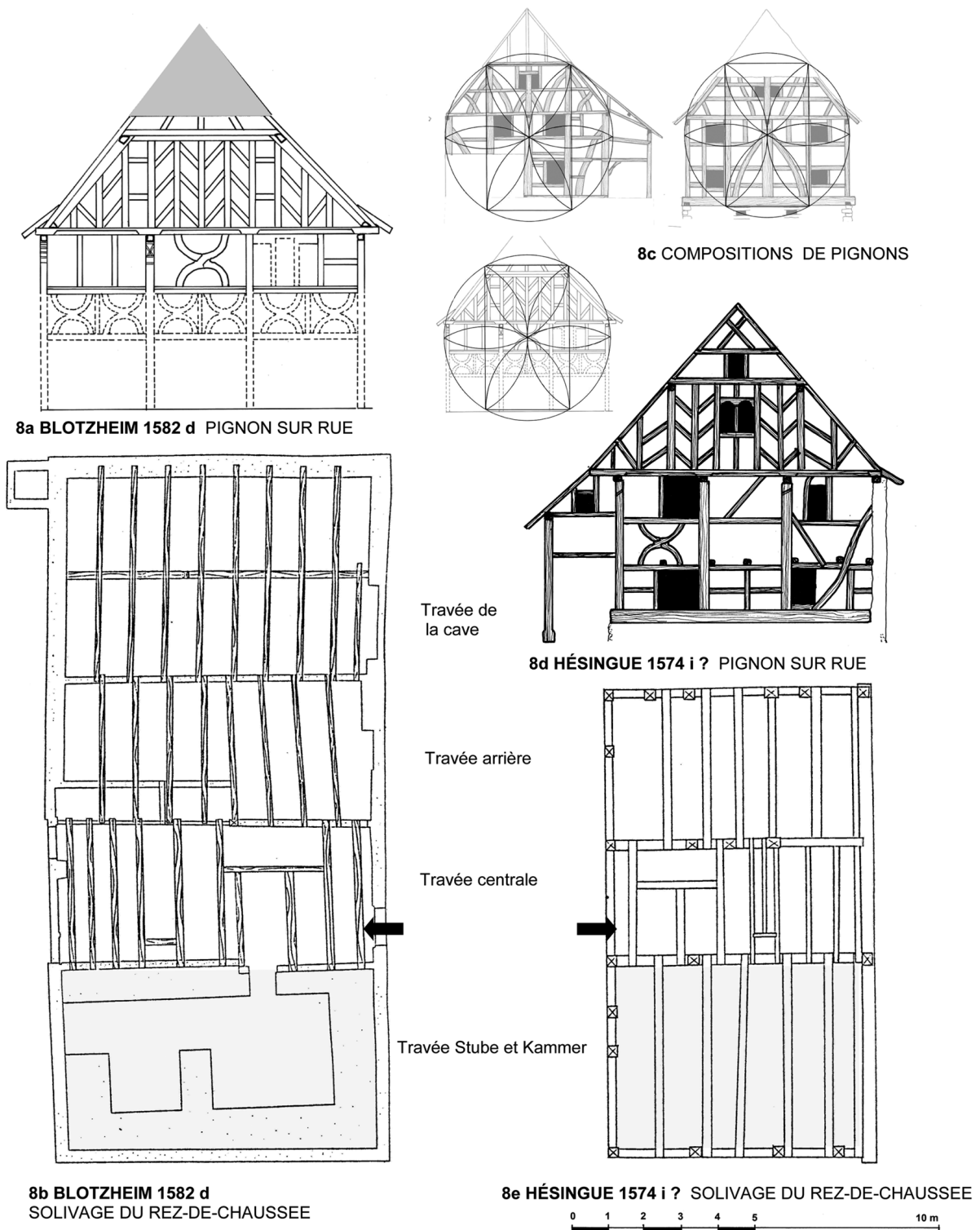


Fig. 8 : Pignons à pan-de-bois à motif de chevrons dans le Sundgau

Le motif à chevrons était, avec d'autres, en vogue durant le dernier quart du XVI^e s. et le début du siècle suivant. Sur les six exemplaires visibles en 1980, cinq ne sont plus en place : voici comment des bâtiments ordinaires peuvent apparaître aujourd'hui comme des exceptions, hors normes.

8a. Pignon sur rue d'une maison de 1582 d, reconstruite en 1988 au Little World Museum of Men à Inuyama au Japon. L'asymétrie de la partie inférieure du pignon est atténuée par un registre de croix en X à branches courbes (qui se retournait probablement sur la galerie disparue), et par la position centrale de la grande croix. (Dessin M. Grodwohl d'après le relevé de T. Fischer)

8b. Plan du rez-de-chaussée de la maison de 1582 d à Blotzheim : cas rare de maison à quatre travées. Indiquée en gris la travée Stube/Kammer a été perturbée par la création d'un ouvrage défensif en béton durant la 2^e Guerre mondiale. Relevé T. Fischer.

8c. Les pignons de maisons de 1554, 1579 et 1582 s'inscrivent dans le même tracé circulaire.

8d et 8e. Maison datée par inscription (douteuse) de 1574 à Hésingue, transférée à l'écomusée d'Alsace. Le pignon était brisé par une demi-croupe. Une seconde croix à banches courbes était prévue par le constructeur dans le panneau central supérieur, mais n'a pas été mis en place. La sablière a été rehaussée par rapport au niveau d'origine, les pieds de poteaux étant probablement endommagés. (Dessins M. Grodwohl)

niablement une singularité des maisons de cette région, qu'exprime une robustesse rustique : fortes sections des bois, accentuation de la masse des poteaux par le recours à de grandes contrefiches et non à des décharges comme ailleurs. On approche là, c'est probable, des questions de sentiment d'appartenance, de langage constructif spécifique, d'éléments culturels communs.

Notre hypothèse demanderait à ce que d'autres territoires soient interrogés sur la même question, assez simple : dans certains contextes, l'architecture des campagnes recourt-elle au même corpus théorique que l'architecture et le mobilier « savants » ou « urbains » ? Et cela non dans un processus d'imitation, mais à travers la compréhension des concepts et leur application à la résolution de problèmes esthétiques spécifiques à l'architecture rurale ?

QUELQUES ASPECTS DU MODE D'HABITER LA MAISON RURALE DANS LE SUNDGAU

Maisons-cour et maisons-bloc

Dès le plus ancien exemplaire conservé en élévation (1500), les maisons en bois étudiées sont toutes à trois travées (Fig. 6c, 6d et 8e). Elles ne diffèrent guère de ce que nous décrivons les contrats de 1498 et 1554, loin de là, dans l'orbite de Strasbourg. Le rajout d'une quatrième travée à l'arrière est une exception, correspondant peut-être à l'impossibilité de réaliser une cave enterrée (Fig. 8b).

Dans tous les cas, la maison est dissociée de la grange-étable, celle-ci également à trois travées dont celle du milieu est l'aire de battage. Ces granges-étables sont à une certaine distance de la maison, implantées perpendiculairement à celle-ci et en fond de cour. Elles s'adaptent ainsi à un parcellaire assez resserré, la porte charretière de la grange étant dans l'axe de l'entrée de la cour sur la rue. Les charpentes des maisons, avec leurs caractéristiques inflexions à la base des toitures, nous montrent que celles-ci étaient couvertes de tuiles, alors que les charpentes des granges indiquent l'usage du chaume. La cour à bâtiments dissociés reflète, dans les zones exclusivement à pan de bois, les mesures de prévention de l'incendie qui nous sont à présent familières : signe de distinction, la tuile sur la maison est aussi adaptée dans ce cas à la dispersion de la fumée sous la toiture, sans conduit de fumée extérieur. Et les granges facilement inflammables sont éloignées au maximum des foyers (Fig. 4a).

Nous ne connaissons pas de spécimen de maisons-bloc, réunissant habitation, étable et grange sous le même toit, datant du XVI^e s. ou du début du XVII^e s. Elles sont pourtant fort nombreuses aux XVIII^e s. et XIX^e s. Leur plan ramasse celui de la maison-cour. Elles comportent comme elle une travée avant contenant *Stube* et *Kammer*, une travée adjacente avec l'entrée et la cuisine, puis les travées de l'étable, de l'aire de battage et du fenil. Ce plan permet d'économiser un mur pignon et un refend, soit

25 % d'économie⁴⁶. Apparemment, la maison-bloc est en plaine et zones collinaires alsaciennes une forme tardive, correspondant à des périodes de poussée démographique et de fractionnement des domaines, mais nous voyons la ville de Bâle l'imposer – indirectement – à ses sujets ruraux dès 1536.

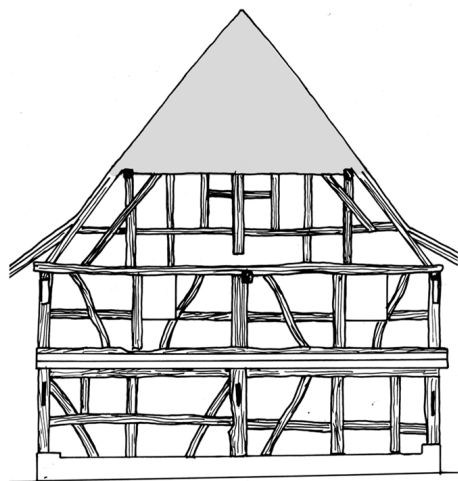
Maisons en pierre

Les maisons en pierre sont à deux ou trois travées. En règle générale, les travées de la *Stube/Kammer* et de l'entrée/cuisine sont séparées par un refend en maçonnerie, contre lequel s'adosse de part et d'autre le foyer et le poêle (Fig. 10). Lorsqu'il y a une troisième travée à l'arrière, elle est délimitée par un refend en bois. Connue auparavant à travers des exemples isolés, où il était souvent difficile d'établir la chronologie des transformations successives, la maison en pierre a été l'objet récemment d'une étude approfondie.

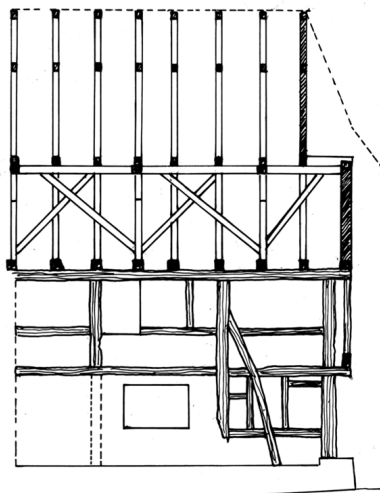
Dans le village de Lutter, au pied du Jura, chacune des 28 maisons antérieures à 1630 conservées en élévation a fait l'objet de datations et de relevés précis (Grodwohl, 2015). Ce nombre de 28 maisons conservées est à rapprocher des dénombrements de 1592 (29 maisons) et autour de 1630 (34 feux). Aussi les maisons que nous avons sous les yeux ne sont-elles pas des objets isolés devant leur conservation à leur qualité exceptionnelle, mais bien des maisons ordinaires. Les analyses effectuées permettent de retracer la dynamique constructive du village. Du village antérieur en bois et chaume subsista tout au long du XVI^e s. la tradition des greniers autonomes. Ces bâtiments – on en a identifié neuf – mesurant 5,50 m sur 7,50 m de côté environ, en pierre, comportaient un rez-de-chaussée et un étage accessible par un escalier et une galerie extérieurs (Fig. 10e). Au cours du XVI^e s., on continua à construire de tels greniers même si le passage du bois à la pierre, pour les maisons, avait déjà eu lieu et avec lui, l'intégration des greniers dans le comble de l'habitation, devenu moins exposé à l'incendie.

Les maisons en pierre des périodes Lutter I (1530-1562) et Lutter II (1576-1586) découlent du modèle du grenier en pierre que nous supposons préexistant. Elles ont un rez-de-chaussée de plain-pied avec la cour et la rue, ouvrant par une porte sur le gouttereau de façade, éclairé par quelques fenestrons : tout indique une cave, même si l'activité viticole du village paraît fort modeste et sans rapport avec le volume de ces locaux. Le logement du cheptel est écarté, mais des investigations ultérieures fe-

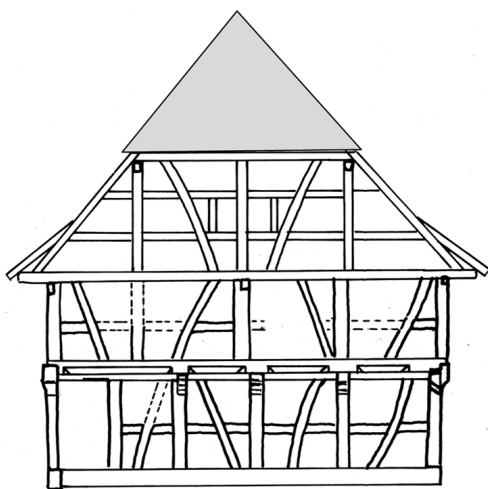
46. Un cas plus tardif, plus au nord, va dans ce sens. Pour favoriser le repeuplement de Bourghem, le bailli propose à la ville de Strasbourg, seigneur du village, de construire trois ou quatre maisons que l'on pourrait louer ou vendre à crédit à des conditions avantageuses. Il propose deux options, étayées par des plans, l'une plus coûteuse (40 solives, 100 pièces de colombage, 60 chevrons) où granges et maisons sont érigées séparément, l'autre où les deux bâtiments sont réunis sous le même toit soit 30 % d'économie (en nombre de pièces de bois). Archives municipales de Strasbourg VI 28 /69 publié par Bernhard Metz, 1993, Un lotissement de maison à colombages en 1683. *Espace alsacien*, 32, p. 17-20.



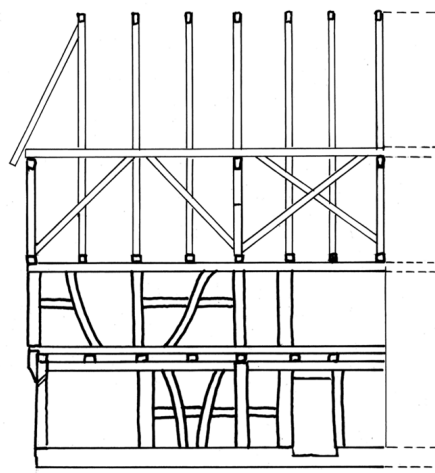
9a HINDLINGEN 1531 d PIGNON SUR RUE



9b HINDLINGEN 1531 d FAÇADE ARRIÈRE



9c HÉGENHEIM 1563 d PIGNON SUR RUE



9d HÉGENHEIM 1563 d FAÇADE SUR COUR

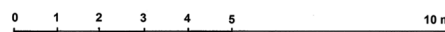


Fig. 9 : Maisons à encorbellement dans le Sundgau

9a et 9b. Maison à encorbellement datée 1531 d à Hindlingen. L'encorbellement est limité au pignon sur la rue, les façades en retour sont à poteaux de fond. Dans son état actuel la maison est réduite à deux travées, la travée arrière ayant été absorbée par une construction voisine postérieure, cas relativement fréquent. (Relevé M. Grodwohl)

9c et 9d. Hégenheim, 1563 d. Maison à bois courts et encorbellements sur toutes ses faces. Les décharges se rattachent au pays de Bade voisin, outre-Rhin, et c'est le cas d'autres maisons du village : les « aires culturelles » ne se superposent pas aux frontières politiques même très anciennes. Ce bâtiment a été transféré à l'écomusée d'Alsace. Dans son dernier état, la maison était réduite à deux travées, la travée arrière ayant été remplacée par une étable au moment du passage de cette ferme à bâtiments dissociés à une ferme-bloc, cas relativement fréquent.

ront peut-être revenir sur ce point. L'accès à l'étage se fait par un escalier extérieur et une galerie, la porte ouvrant sur la travée arrière, qui fait fonction d'aire d'entrée et de cuisine. Depuis cette aire, on accède à la *Stube* qui est dans la travée avant, avec la *Kammer* contiguë (Fig. 10 c et 10 d).

L'architecture est très soignée, avec des encadrements de portes et fenêtres de style gothique tardif soulignant en particulier l'emplacement de la *Stube*, dont les fenêtres à triplet et en accolade se répètent sur le pignon et sur le gouttereau de façade. La position de la *Stube* conditionne celle de la maison dans l'espace villageois : la norme est l'implantation de la *Stube* à l'angle de la rue et de la cour. Cela permet également d'entrer dans la *Stube* sitôt

franchie la porte extérieure de la travée de la cuisine, sans avoir à traverser la zone obscure et sale des foyers. Cet idéal est parfois compromis par la recherche d'un ensoleillement maximal, même si cela n'est pas le souci prioritaire des habitants, ou se complique par la préexistence d'une construction mitoyenne. Il faudra alors, pour accéder à la *Stube*, pièce soignée faite tant pour le séjour familial que pour la réception d'hôtes, traverser toute la travée entrée/cuisine. Les oppositions propre/sale, montré/caché, ne sont pas encore aussi marquées qu'elles le seront plus tard.

Les phases Lutter III et Lutter IV couvrant les trois premières décennies du XVII^e s. montrent une évolution spectaculaire du mode d'habiter. Les caves se font moins

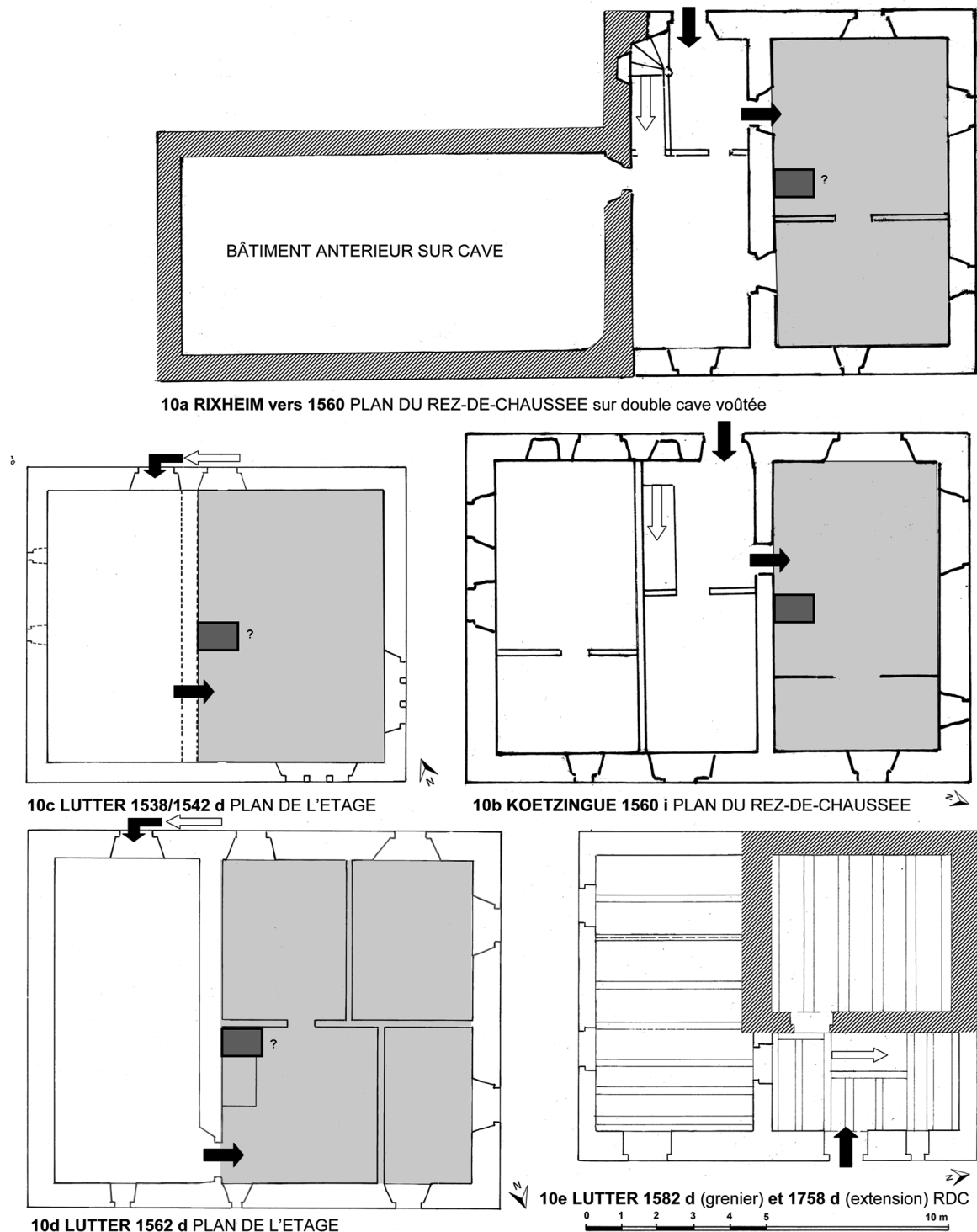


Fig. 10 : Plans de maisons de pierre dans le Sundgau

Les travées Stube/Kammer sont indiquées en gris. L'emplacement présumé des poêles est en gris foncé. (Tous les relevés sont de M. Grodwohl)

10a. Plan du rez-de-chaussée d'une maison à deux travées vers 1560 (détruite) à Rixheim, village viticole. La construction vers 1560 englobe le pignon d'un bâtiment en longueur plus ancien.

10b. Plan du rez-de-chaussée partiellement sur cave d'une maison de Koetzingue portant la date 1560. Distribution caractéristique en trois travées, déterminées par un refend coupe-feu en pierre et un refend en bois dans la zone non chauffée.

10c. Lutter, maison entre 1538/1542 d, plan de l'étage. Le rez-de-chaussée est entièrement affecté à une cave/cellier. On accède à l'étage par un escalier extérieur qui débouche dans la travée entrée/cuisine. Pour accéder à la Stube, il faut traverser toute la cuisine. Cette disposition atypique et inconfortable s'explique par la recherche du meilleur ensoleillement possible pour la Stube.

10d. Lutter, plan de l'étage d'une maison de 1562 d, construite selon le même principe que la maison précédente qui lui fait face. La subdivision de la travée de la Stube est moderne. La largeur de cette travée – un second cas similaire existe dans le même village – est inexplicable.

10e. En apparence extérieure, cette maison semble homogène et datable du XVIe s. L'étude archéologique et les datations dendrochronologiques montrent qu'à l'origine était un cellier/grenier petite construction à rez-de-chaussée et étage datée 1582 d (indiquée en hachures). En 1758, ce noyau a été absorbé par une maison d'habitation, remployant des chaînes d'angle et encadrements de fenêtres du bâtiment primitif. Un rappel que l'interprétation typologique d'un bâtiment ne peut s'appuyer sur l'analyse superficielle de l'aspect extérieur.

importantes et s'enterrent sous la travée avant de la maison. Presque de plain-pied avec la cour, un premier niveau d'habitation communique, par un escalier intérieur avec un étage lui aussi sinon habité en permanence, du moins aménagé en espace de réception et fêtes. Un troisième étage, conférant au bâtiment une allure de tour, peut couronner le tout : il s'agit alors d'un grenier dont la contenance excède le potentiel productif du domaine et qui peut traduire le commerce du grain à grande échelle. Durant cette dernière période, l'habitation perd son caractère de perchoir et voit sa surface doubler, voire davantage car dans quelques cas on lui adjoint une troisième travée. Des fonctions auparavant montrées sont à présent cachées. La séparation entre l'aire d'entrée, un véritable hall, et la cuisine paraît bien marquée. Les circulations verticales sont reportées à l'intérieur de la maison. Enfin, la préoccupation du confort est très marquée : la *Stube* peut être équipée d'une fontaine murale fixe, sa hauteur sous plafond et sa surface se réduisent en faveur d'un chauffage plus efficace.

Néanmoins notre lecture spatiale de ces lieux, dont la substance est masquée par des transformations, restaurations et doublages thermiques, s'opère à travers le filtre des modes d'habiter plus récents, du XVIII^e s, XIX^e s. voire XX^e s. À Lutter, l'inventaire des biens d'un paysan en 1582 permet de confirmer des interprétations d'ordre tant archéologique qu'ethnographique. Mais il vient aussi déranger quelques certitudes. Dans cette maison aisée voire riche, à trois travées, on entre directement dans la cuisine, nommée ici la maison, *Haus*. C'est là que se trouve sans nul doute l'âtre, juste à côté de la porte de la *Stube*. Le four se trouve en position centrale, sa bouche face à l'entrée, son corps dans une pièce séparée.

La cuisine proprement dite, *Küche*, d'ailleurs quasiment vide de tout équipement culinaire, est à l'extérieur de la maison principale, ce qui rouvre la question des cuisines d'été évoquées dans un règlement de 1511. À côté d'elle, l'écurie, où se trouve le meilleur lit d'une maison qui comporte pourtant sept pièces propres au couchage. Apparemment le maître de maison préfère dormir en compagnie de ses six chevaux...

L'organisation des foyers est peu connue. À Lutter, le four peut être en position centrale face à l'entrée, ou déporté hors les murs. Dans ce cas, la bouche est à l'intérieur de la maison et le corps en encorbellement à l'extérieur. L'évacuation des fumées implique leur passage à travers un fumoir, *Rauchkammer*, peut-être distinct de la resserre à viande, *Fleischkammer*, mentionnée dans l'inventaire de 1582. Les charpentes de toit peuvent être recouvertes d'une épaisse couche de suie, ce qui indique une dispersion libre de la fumée dans le comble comme on pouvait l'observer dans l'ouest du Sundgau vers 1970 encore (Gommersdorf, Wolfersdorf). D'autres charpentes sont propres, la fumée étant canalisée dès l'origine par un conduit sortant du toit ou un orifice en façade.

Les informations sur le foyer de la cuisine font défaut.

Néanmoins, la région du Sundgau partage avec le sud de la Forêt-Noire et la Suisse du nord la singularité d'un foyer à deux corps, la *Chunsch* (*Kunst*). Côté cuisine, le foyer est fermé, contenu dans une cuisinière maçonnée. La fumée chaude est captée dans un conduit au fond de la cuisinière qui se poursuit en chicane dans une construction à banquettes adossée au mur de la *Stube*, et ressort enfin sous la hotte de la cuisine en traversant une seconde fois le mur. L'histoire de ce procédé est à présent bien connue, grâce à une étude fondamentale récente (Lavater, 2011) qui situe l'invention en 1554 dans la région de Zürich – très près du Sundgau – dans le contexte de pénurie du bois de chauffage évoqué plus haut. Très organisés, les inventeurs font protéger leur procédé, en butte à de nombreux concurrents, et en assurent la promotion à travers une grande partie de l'Europe. L'appellation vernaculaire *Kunst* dériverait ainsi de l'invention brevetée sous le nom de *Holzspарungskunst*, art d'économiser le bois ou mieux, machine à économiser le bois. L'hypothèse liant *Kunst* et *caustum*, séduisante car les procédés sont voisins, n'est pas fondée historiquement. On ne sait comment le procédé breveté, qui n'a semble-t-il pas connu le succès européen escompté par ses inventeurs, s'est transposé dans le mode de vie rural, ni à quelle époque. Il est néanmoins troublant que la zone de diffusion effective de ce foyer fermé et récupérateur de chaleur, aux XVIII^e et XIX^e s., concorde avec sa zone d'invention au milieu du XVI^e s., dans la région du lac de Constance, porte de l'Allemagne sur l'Italie. Or l'Italie connaît les cuisinières maçonnées durant la première moitié du XVI^e s.

La question des granges à Lutter n'est pas élucidée, car on n'en a pas identifié présentant des éléments datables. Il est vrai qu'elles sont moins nombreuses que les habitations : devenues inutiles, elles ont été plus facilement démolies durant ces dernières décennies. Toutefois, la récurrence de pignons aveugles, dans les habitations, invite à poser une hypothèse. Peut-être le village du XV^e s. comportait-il des maisons-bloc en bois, abritant grange, étable et habitation sous le même toit, les grains et objets précieux étant entreposés dans des greniers individuels à l'écart. À partir de 1530 environ, la partie habitation aurait été pétrifiée, couverte de tuiles dont le faitage dépassait celui de la grange. Le danger de propagation de l'incendie de l'une à l'autre s'en trouvait réduit. Dans l'état actuel des connaissances, cela n'est pas démontré et seules des fouilles dans le centre du village, si l'opportunité s'en présentait un jour, permettraient d'y voir clair. En tout cas, les maisons de Lutter au XVI^e s. sont de fausses maisons-bloc : la grange-étable en bois vient s'adosser au pignon arrière de la maison en pierre, sans aucune communication entre les deux parties. Apparemment, c'est au XVII^e s. que la grange se détacherait de la maison pour venir, comme dans les villages en bois vus plus haut, se poser perpendiculairement en fond de cour. On notera que le modèle premier des maisons de Lutter, à deux travées, et à grange indépendante adossée, se rapproche progressivement de la norme présente dans l'architecture

de bois de Wolfersdorf au milieu du XVI^e s. : distribution en trois travées et grange dissociée (Fig. 4).

Un autre aspect important révélé par l'étude de Lutter est l'anticipation par les constructeurs des évolutions à venir, comme si celles-ci étaient pensées dans le projet initial. Cela peut être observé notamment par l'implantation respective du grenier individuel et de l'habitation : séparés physiquement, ils respectent cependant un strict alignement permettant leur réunion ultérieure dans un bâtiment unique.

Si la maison en pierre autorise des hypothèses sur la question de la répartition spatio-temporelle – ou la coexistence – des maisons-cour et des maisons-bloc, la question est plus délicate concernant les constructions à pan de bois. La maison-cour est plus durable que la maison-bloc car le principal facteur de dégradation, la présence animale, est cantonnée dans un bâtiment distinct. Quand bien même les murs de l'étable y sont régulièrement remplacés, la structure générale ne laisse pas de place au doute. Dans le cas de la maison-bloc, la dégradation intervient au cœur même du bâtiment, provoquant une dissociation, et une évolution divergente de l'habitation et de la grange. À titre d'exemple, nous avons récemment pu étudier une ferme-bloc d'apparence extérieure XVIII^e s. mais dont les éléments intérieurs nous ont mis en présence d'une ferme-bloc de 1569d. La diffusion de la ferme-bloc au XVI^e s. est peut-être sous-estimée. Pour autant, nous ne lui reconnaissons pas un statut de « maison première » au sein de la courte période étudiée ici.

Conclusion

L'observation archéologique du bâti, soutenue par la dendrochronologie, a permis de grandes avancées dans la compréhension de l'architecture rurale. Cette dernière s'affranchit d'une sorte de mythe de la longue durée, qui conduit à mettre une maison du XV^e s. – dans son état actuel... – et une autre de quatre siècles plus récente sur un même plan, en les reliant par un continuum de lents perfectionnements et en leur supposant un usage quasi invariable. Pis encore, les fonctions premières des maisons les plus anciennes sont parfois supposées identiques à celles des plus récentes, alors même que ces dernières ne sont connues en Alsace qu'à travers une ethnographie brouillonne. Or, il s'agit bien ici de découper des couches, au sens propre archéologique, et au sens figuré de strates de croyances, d'usages et de savoirs anciens. Aussi dissocier les étapes de constitution d'un objet bâti que l'on a sous les yeux, **des dates**, ouvre-t-il des pistes fécondes surtout lorsque l'on peut examiner un village entier, des caves aux greniers. Les relations physiques, fonctionnelles et symboliques qui liaient les différentes maisons entre elles apparaissent alors, pour peu que le village conserve une proportion significative de bâtiments appartenant à une même période. Afin d'appréhender ces relations, deux ordres d'éléments de structure et de forme sont à considé-

rer distinctement. En premier, les éléments relevant d'un art de bâtir généralisé à une époque donnée et ceux clairement constitutifs d'une norme locale, la connaissance des premiers mettant en évidence les seconds, moins nombreux qu'on ne pourrait le supposer. Il s'agit dans un second temps d'évaluer l'aire dans laquelle les caractères généraux des savoir-faire et de leurs perfectionnements techniques sont représentés à peu près simultanément. Comme nous l'avons montré, pensons-nous, les principes constructifs étaient à peu de choses près les mêmes parfois à 200 km de distance. À ce point, la question est celle des limites au-delà desquelles ces principes, cet art, ne se diffusent plus, et de la nature de ces barrages.

Dans une large part, et l'on peut évoquer l'image d'un système d'emboîtements, on serait en présence moins d'un corpus de techniques précises que d'une pensée constructive générale, propre à un vaste espace, assez plastique pour intégrer voire susciter des variations locales. Cette plasticité admet l'intrusion ponctuelle de techniques et de formes exogènes, au hasard des programmes et des références des artisans des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Adaptées au milieu, ces techniques et formes s'en trouvent modifiées et se déplaceront plus loin, chargées de cette expérience « hors sol » si l'on peut dire. Notre recherche essaie, on l'aura compris, de libérer notre regard de l'évidence des « influences » d'une région sur l'autre, ce qui suppose que chaque région ait un style « pur » en capacité d'exercer une telle influence : un mythe. Nous observons, davantage que des emprunts ou des imitations, des combinaisons ou, mieux, des synthèses locales abouties qui à leur tour se diffusent et contribuent ailleurs à de nouvelles combinaisons. Le raisonnement vaut pour la relation d'une campagne à l'autre, et on peut l'étendre aux rapports ville-campagne. Là aussi, faut-il évoquer une influence dans un rapport d'imitation de dominés à dominants, ou à nouveau une forme de fertilisation croisée, même si elle est assurément plus féconde dans un sens que dans l'autre ? L'hypothèse contraint, au moins, à s'interroger sur le rapport entre habitat et société et cultures locales, ce qui implique de définir ces dernières dans leurs multiples dimensions : économiques, écologiques, anthropologiques. C'est à ce moment que l'archéologie prend toute sa dimension de science historique : **n'est-elle pas sur le point de faire reconnaître la maison rurale comme une source historique de premier ordre ? Et cela au moment où cette source s'épuise, faute de moyens de conservation et d'études à la mesure de l'immense gâchis que représentent des démolitions plus nombreuses que jamais ?**

BIBLIOGRAPHIE

- ALIX C. et ÉPAUD F., 2013, *La Construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*. Rennes : Presses universitaires François Rabelais de Tours/Presses universitaires de Rennes, 427 p.
- BISCHOFF G., 2010, *La Guerre des Paysans. L'Alsace et la révolution du Bundschuh 1493-1525*. Strasbourg : La Nuée Bleue, 488 p.
- BLAISING J.-M., GÉRARD F., FRAUCIEL M., 2008, *Techniques de construction et structures du village du VIII^e au XX^e siècle en basse vallée de la Moselle (Lorraine, France)*. In : TROCHET J.-R. (dir.), 2008, *Maisons paysannes en Europe occidentale, XV^e-XXI^e siècle*, actes du colloque de l'université Paris IV-Sorbonne, 14, 16 septembre 2006. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, p. 165-180.
- BOEHLER J.-M., 1994, *Une société rurale en milieu rhénan. La paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, t. I, II, III, 2469 p.
- BOURA F. et SEILLER M., 2013, *Construire et habiter la maison en pan de bois en Alsace*. In : ALIX C. et ÉPAUD F., 2013, *La Construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*. Rennes : Presses universitaires François Rabelais de Tours/Presses universitaires de Rennes, p. 73-98.
- CHÂTELET M., PEYTREMANN E., L'habitat rural en Alsace aux XI^e et XII^e siècles. In : MEYER J.-P., SCHWIEN J.-J., FREUND-LEHMANN A. et POTTECHER M., 2015, *L'Alsace au cœur du Moyen Âge*. Lyon : Lieux Dits,
- DOLLINGER P. (dir.), 1972, *Documents de l'histoire de l'Alsace*. Paris : Privat, coll. Univers de la France et des pays francophones, 1972.
- DORMOY C. et SEILLER M., 2002, *Architecture religieuse, domestique, agricole en Alsace. Charpentes*. Trois volumes sous-titrés « fascicule d'évaluation ». Rapport final d'une étude financée par le ministère de la Culture. « Pan de bois » (en collaboration avec PARENT B.) « Charpentes », « Charpentes 2 » (monographies). Multigraphiés non paginés. Chez les auteurs.
- ESQUIEU Y. et PESEZ J.-M. (dir.), 1998, *Cent maisons médiévales en France (du XI^e au milieu du XVI^e siècle)*. Un corpus et une esquisse. Paris : CNRS Éditions, 450 p.
- FRECKMANN K., GOER M. et SCHMITT K., 2008, *Hausbau im 15. Jahrhundert-Elsass und Oberrhein. La Construction de maisons au XV^e siècle en Alsace et dans la région du Rhin supérieur*. Marbourg : Jonas Verlag, Arbeitskreis für Hausforschung, Jahrbuch für Hausforschung, Band 58, 583 p.
- FRECKMANN K., 2008, Gerhard Eitzens Hausforschung im Elsaß. In : FRECKMANN K., GOER M. et SCHMITT K., 2008, *Hausbau im 15. Jahrhundert-Elsass und Oberrhein. La Construction de maisons au XV^e siècle en Alsace et dans la région du Rhin supérieur*. Marbourg : Jonas Verlag, Arbeitskreis für Hausforschung, Jahrbuch für Hausforschung, Band 58, p. 127-146.
- FURTER M., 1999, *Die Bauernhäuser der Kantone Basel-Landschaft und Basel-Stadt*. Bâle : Schweizerischen Gesellschat für Volkskunde, Die Bauernhäuser der Schweiz, Band 25, 466 p.
- GRIMM J. et GRIMM W., 1889, *Deutsches Wörterbuch*. Leipzig. En ligne : <http://woerterbuchnetz.de/DWB/>.
- GRODWOHL M. en collaboration avec METZ B. et SEILLER M., 2008, Préfabrications et déplacements de maisons rurales en Alsace, 1489-1554. *L'Architecture vernaculaire*, 32-33 ; www.pierreseche.com/AV_2008_grodwohl.htm.
- GRODWOHL M., 2010, *Habiter le Sundgau 1500-1636. La maison rurale en pans de bois. Techniques, culture et société*. Riedisheim : Société d'histoire du Sundgau, 274 p.
- GRODWOHL M., 2012, Enjeux esthétiques dans l'architecture rurale au XVI^e siècle : le cas de Wolfersdorf. *Annuaire de la Société d'histoire du Sundgau 2012*, p. 45-84 (édition abrégée). Édition complète in *L'Architecture vernaculaire*, 36-37 (2012-2013) ; en ligne : www.pierreseche.com/AV_2012_grodwohl.htm.
- GRODWOHL M., 2014, *De la cave au grenier. 1474- 1775*. Dannemarie : Ville de Dannemarie, Dannemarie à travers les âges, 130 p.
- GRODWOHL M., 2014, Maisons en bois, maisons en pierre dans le Sundgau au XVI^e s. Bilan provisoire d'une campagne de datations. *Annuaire de la Société d'histoire du Sundgau* p. 65-76.
- GRODWOHL M., avec la collab. de DORMOY Chr., EGLI K., FERRANDIER L. et VERRY Chr., 2015, *Les Villageois de Lutter en leurs demeures. Une archéologie de la maison dans le Jura alsacien 1530-1630*. Lutter : Commune de Lutter et association Lutter en découverte, 332 p.
- GRODWOHL M., 2017, La maison à « Kniestock ». Cinq cas du XVI^e siècle entre Ill et Rhin. **À paraître in *Annuaire de la Société d'histoire de la Hardt et du Ried* 2017, p. 19 p.**
- HOUBRECHTS D., 2013, *Pan de bois et identité culturelle. Le cas du bassin de la Meuse moyenne*. In : ALIX C. et ÉPAUD F., 2013, *La Construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*. Rennes : Presses universitaires François Rabelais de Tours/Presses universitaires de Rennes, p. 17-30.
- JAGGI B., 2005, *Historische Dachwerke in Basel. Die System und ihre durchbringungen. Versuch einer analytischen und indktiven Auswertung*. In LUTZ T. et WESSELKAMP G. (dir.), *Dächer der Stadt Basel*. Bâle : Basler Denkmalpflege, p. 213-224.
- KAMMERER O., 2001, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein 1250-1350*. Paris : Publications de la Sorbonne, 449 p.
- KLEIN U., 2008, *Karl Staatsmann und die Hausforschung im Elsaß*. In : FRECKMANN K., GOER M. et SCHMITT K.,

- 2008, *Hausbau im 15. Jahrhundert-Elsass und Oberrhein. La Construction de maisons au xv^e siècle en Alsace et dans la région du Rhin supérieur*. Marbourg : Jonas Verlag, Arbeitskreis für Hausforschung, Jahrbuch für Hausforschung, Band 58, p 97-126.
- KUHN J.-C., POTEUR-KUHN L., 1998, *La maison Weiss dite « s'grosse » de Vendenheim*. Maisons alsaciennes, Vie rurale et habitat, hors-série n° 1, 60 p.
- LAVATER H.-R., 2011, Ligna Altas. Der Bieler Dekan Jakob Funcklin und die Anfänge der « Holzsparkunst » (1555-1576). In : *Basler und Berner Studien zur historischen und systematischen Theologie. Schweitzer Kirchen Geschichte neu reflektiert*. Berne : Peter Lang. Compte-rendu en français : Grodwohl (M.), 2012, *Hans Rudolf Lavater, les débuts des poêles et fourneaux économiques en bois (1555-1576)*. *L'Architecture vernaculaire*, 36-37 ; en ligne : www.pierreseche.com/AV_2012_grodwohl_CR.htm.
- LOHRUM B., WERLÉ M., RAIMBAULT J., FRITSCH F. et HAEGEL O., 2015, *La Maison en pan de bois*. Lyon : Région Alsace-Inventaire général, Lieux Dits, 111 p.
- LUTZ T. et WESSELKAMP G. (dir.), 2005, *Dächer der Stadt Basel*. Bâle : Basler Denkmalpflege, 473 p.
- METZ B., 2000, Glanes sur les poêles et les poêliers dans les sources écrites alsaciennes. In : RICHARD A. et SCHWIEN J.-J. (dir.), 2000, *Archéologie du poêle en céramique du haut Moyen Âge à l'époque moderne. Technologie, décors, aspects culturels*. Actes de la table ronde de Montbéliard, 23-24 mars 1995. Dijon : Revue archéologique de l'est, quinzième supplément, p. 175-192.
- MEYER J.-P., SCHWIEN J.-J., FREUND-LEHMANN A. et POTTECHER M., 2015, *L'Alsace au cœur du Moyen Âge*. Lyon : Lieux Dits, 256 p.
- RAPP F., 1989, L'exploitation forestière dans le Val de Villé au xv^e siècle. In : *Annuaire de la société d'histoire du val de Villé*, p. 115-126.
- RAPP F. et SCHWIEN J.-J., 1998, Stutzheim (Bas-Rhin). Grande maison en bois commandée pour une ferme d'un chapitre strasbourgeois, 1498. In : ESQUIEU Y. et PESEZ J.-M. (dir.), 1998, *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle)*. Un corpus et une esquisse. Paris : CNRS Éditions, p. 249-250.
- RICHARD A. et SCHWIEN J.-J. (dir.), 2000, *Archéologie du poêle en céramique du haut Moyen Âge à l'époque moderne. Technologie, décors, aspects culturels*. Actes de la table ronde de Montbéliard, 23-24 mars 1995. Dijon : Revue archéologique de l'est, quinzième supplément, 229 p.
- SAINT JEAN VITUS B. et SEILLER M., 1998, La construction de bois. In : ESQUIEU Y. et PESEZ J.-M. (dir.), 1998, *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle)*. Un corpus et une esquisse. Paris : CNRS Éditions, p. 69-85.
- SCHWIEN J.-J., FISCHER T. et GRODWOHL M., 1990, Une maison paysanne de la fin du Moyen Âge à Artolsheim. Maison Gremminger Weyersheim. In : *Vivre au Moyen Âge. 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*. Strasbourg : Les Musées de la ville de Strasbourg, p. 151-157.
- SCHWIEN J.-J. et FISCHER T., 2017, Une maison paysanne à colombage du XVI^e siècle. Étude architecturale et archéologique de la maison Schwoerer d'Artolsheim (Bas-Rhin). À paraître in *Annuaire de la Société d'histoire de la Hardt et du Ried*, 32 p.
- SEILLER M., 2008, Construire et habiter la maison à pan de bois. In : POTTECHER M. (dir.), 2008, *L'Alsace dans l'Europe gothique*. Lyon : Lieux Dits, p. 116-143.
- TROCHET J.-R., 2006, *Les Maisons paysannes en France et leur environnement (xv^e-xx^e siècle)*. Paris : Créaphis, 594 p.
- TROCHET J.-R. (dir.), 2008, *Maisons paysannes en Europe occidentale, xv^e-xxi^e siècle*, actes du colloque de l'université Paris IV-Sorbonne, 14, 16 septembre 2006. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 371p. ■

